



**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ENJEUX DE L'EAU A LA REUNION
DU 22 MARS AU 22 SEPTEMBRE 2006**



Résultats

Le 01 Juin 2007



SOMMAIRE

1	Contexte et objectif de la consultation	3
1.1	LE CONTEXTE	3
1.2	LES OBJECTIFS	3
1.3	LES DATES CLEFS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC A LA REUNION	4
2	L'échantillon.....	5
2.1	L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES	5
2.2	REPARTITION DE L'ECHANTILLON ANALYSE	5
2.3	PROVENANCE DES REPONSES PAR COMMUNE	8
2.4	PARTICIPATION.....	9
3	Analyse des réponses.....	11
3.1	PRESENTATION DES RESULTATS	11
3.2	RESULTATS DU TRI A PLAT	12
3.2.1	<i>De l'eau pour tous les usages en 2015, quelles économies ?</i>	12
3.2.2	<i>Comment améliorer la qualité de l'eau du robinet ?</i>	13
3.2.3	<i>Restaurer les rivières, les étangs et les lagons.</i>	14
3.2.4	<i>Quel prix de l'eau pour protéger l'environnement ?</i>	15
3.2.5	<i>Quels sont à votre avis les enjeux prioritaires ?</i>	15
3.2.6	<i>Organisation de la consultation du public</i>	16
3.3	RESULTATS DES TRIS CROISES	17
3.3.1	<i>Croisement des réponses à la question Q7 croisée par Q9</i>	17
3.3.2	<i>Question « quels sont à votre avis les enjeux prioritaires ? », croisée par commune du répondant.</i> 18	
3.4	LE VERBATIM.....	20
4	Utilisation des résultats.....	21
5	Conclusions - recommandations.....	23
6	Annexes	25

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : répartition de l'échantillon analysé par sexe, age, CSP et nombre de personnes au foyer.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Provenance des réponses par commune d'habitation (% / l'ensemble des questionnaires retournés)</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 3 : Comparaison de la participation dans les différents districts.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 4 : Analyse du tri croisé des questions Q7 et Q9 (eau chère et accord pour augmentation du prix de l'eau)</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 5 : Analyse du tri croisé des questions Q7 et Q9 (eau chère et accord pour augmentation du prix de l'eau)</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 6 : Analyse du verbatim (réponses à la question libre)</i>	<i>20</i>

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1 : Document de consultation du Public</i>	
<i>Annexe 2 : Questionnaire sur les enjeux de l'eau à la Réunion</i>	
<i>Annexe 3 : Plaquettes de diffusion dans les journaux locaux</i>	
<i>Annexe 4 : Rappel des résultats globaux et traitement des tris croisés</i>	

1

Contexte et objectif de la consultation

1.1 Le contexte

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 a établi le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Cette directive fixe l'obligation d'atteindre le bon état des eaux en 2015 : rivières, plans d'eaux, nappes souterraines et littoral. Il est précisé, dans son article 14, l'obligation **d'informer le public et de recueillir son avis sur les programmes d'actions à conduire pour atteindre le bon état des eaux en 2015.**

Dans ce cadre, et en application de la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a lancé une consultation du public sur la situation de la ressource en eau et des milieux aquatiques en France. Cette consultation, conduite au niveau de chaque grand bassin hydrographique (renommé « district » dans le cadre de la DCE) par les agences de l'eau, sous l'autorité des comités de bassin et des préfets coordonnateurs de bassin, s'appuie notamment sur la diffusion de questionnaires.

Pour le district de la Réunion, la consultation a été conduite par la Direction Régionale de l'Environnement et l'Office de l'Eau, sous l'autorité du Comité de Bassin Réunion. La consultation du public a été mise en œuvre au travers de deux supports : le document de consultation du public qui présentait les enjeux importants dans le domaine de l'eau et le questionnaire. Au préalable de la consultation du public un avis des partenaires suivants a été sollicité par courrier : Conseil Général, Conseil Régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat et Communes. En réponse, quelques remarques de fond et de forme ont été prises en compte courant 2006 avant la consultation du public. **Le contenu du questionnaire est spécifique au bassin Réunion et a été décidé en concertation avec les membres du comité de Bassin.**

1.2 Les objectifs

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, l'objectif prioritaire de la consultation est **d'associer le public à la révision du SDAGE** en prenant en compte l'avis des répondants aux questionnaires sur les différents enjeux en matière de gestion de l'eau qui leurs sont présentés. Ainsi, les réponses aux questionnaires permettent d'apprécier les enjeux qui sont prioritaires pour la population. Cela constitue l'objectif principal.

Un objectif secondaire de diffusion d'informations claires et synthétiques sur l'eau et les milieux aquatiques est également important.

1.3 Les dates clefs de la consultation du public à la Réunion

Le document de consultation et le questionnaire d'accompagnement ont été envoyés pour avis aux partenaires le 22/12/05.

Le document de consultation et le questionnaire d'accompagnement ont été validés par le comité de bassin Réunion le 22/02/2006.

La consultation du public a été réalisée du 22/03/2006 au 22 /09/2006. Elle a été accompagnée d'encarts de presse. Elle a été conduite par voies postales et par internet.

Les résultats de la consultation ont été analysés fin 2006. La synthèse des résultats et des avis reçus est présentée au Comité de bassin Réunion en Juin 2007.

Le document de synthèse sur les enjeux de l'eau a été mis à disposition à la préfecture et dans les sous préfectures, ainsi qu'à la DIREN, à l'Office de l'Eau. Ils étaient également mis à disposition sur le site Internet du Comité de Bassin. Une publicité a été publiée dans la presse 15 jours avant le début de la consultation et 3 mois après le début.

Le questionnaire a été envoyé aux habitants par voies postales : principalement en accompagnement des factures d'eau et des bulletins d'information communaux.

2

L'échantillon

2.1 L'administration des questionnaires

L'analyse du taux de retour selon le mode de distribution est intéressant en vue des prochaines consultations du public. La distribution des questionnaires s'est faite :

- soit avec le journal municipal
- soit par la poste
- soit avec la facture d'eau

270 000 questionnaires ont été distribués.

Rappelons que le document de consultation et le questionnaire étaient disponibles sur le site Internet de l'Office de l'eau, en préfecture, sous-préfecture ainsi qu'à la DIREN.

Pour chacun des modes de distribution et en ôtant les réponses formulées sur Internet, un indice de taux de réponse a été calculé pour chacun des trois modes de distribution papier. Nous retiendrons que l'envoi du questionnaire en accompagnement de la facture d'eau correspond à un taux de retour deux fois plus élevé que dans le cas des autres modes de distribution.

Nous retiendrons également le faible taux de retour dans les urnes placées à la DIREN, à l'Office de l'eau, en Préfecture et sous-préfectures (moins de 100 réponses).

L'analyse détaillée est fournie en annexe.

2.2 Répartition de l'échantillon analysé

Les questions finales portaient sur des renseignements « personnels » : age, sexe, catégorie socioprofessionnelle et nombre de personnes au foyer.

Les taux de réponse par catégorie sont comparés à la répartition théorique, calculée sur la base du recensement INSEE. Les résultats sont fournis dans le tableau ci-dessous. Nous rappelons que le nombre de répondants est de 2961 et que 2741 questionnaires seulement sont traités (soit 220 questionnaires mal remplis), la population de l'île de la Réunion étant de l'ordre de 775 000 habitants en 2005.

L'échantillon analysé n'est pas représentatif de la population réunionnaise :

- les 40-65 ans ont plus répondu que les autres ;
- les cadres ont plus répondu que les autres.

Le résultat ne représente pas l'avis de la population réunionnaise mais uniquement celui de ceux qui ont accepté de répondre.

Le questionnaire diffusé et la méthodologie de la consultation ne répondent pas aux règles des sondages au sens strict du terme.

ORIGINE DES REPONSES

Questionnaires Papier	79,7
Office de l'Eau	20,3

SEXE

	Répondants	Théorique
Hommes	49,9	49,1
Femmes	41,9	50,9
Sans réponse	8,2	-

AGE

	Répondants	Théorique	
Moins de 25 ans	5,4	17,1	(18-24 ans)
25 à 39 ans	27,9	37,4	
40 à 65 ans	50,3	34,7	
65 ans et plus	7,5	10,8	
Sans réponse	8,9	-	

CSP

	Répondants	Théorique
Agriculteurs	1,1	1,1
Artis.-Comm., Chefs d'entr.	5,2	2,2
Cadres, Prof. Libérales	27,4	2,3
Ouvriers	18,9	25,2
Etudiants	3,9	2,1
Autres	34,8	67,1
Sans réponse	8,7	-

NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER

	Répondants	Théorique
1 personne	12,7	5,2
2 personnes	29,8	
3 personnes	19,3	
4 personnes	17,7	
5 ou 6 personnes	8,5	
7 ou plus	0,6	
Sans réponse	11,1	-

Tableau 1 : répartition de l'échantillon analysé par sexe, age, CSP et nombre de personnes au foyer.

2.3 Provenance des réponses par commune

La répartition spatiale des réponses par commune est un indicateur de l'efficacité des modes de diffusion des questionnaires. C'est le Comité de Bassin Réunion qui a décidé le mode de diffusion à privilégier. Un incident technique a empêché une distribution intégrale du questionnaire en accompagnement de la facture d'eau avec un des deux concessionnaires présents sur l'île.

C'est la raison pour laquelle plusieurs types de diffusion ont été réalisés. Le mode de consultation n'a donc pas été totalement homogène à l'échelle de la Réunion ce qui introduit un biais dans l'analyse des réponses par commune d'habitation. Les résultats sont fournis dans le tableau ci-dessous :

Micro-régions	Communes	Répondants		Théoriques	
NORD	St-Denis	20,2	30,4	18,6	25
	Ste-Marie	7,2		3,8	
	Ste-Suzanne	3		2,6	
EST	Plaine des Palmistes	0,4	12,2	0,5	17
	Ste Rose	0,3		0,9	
	St- Benoit	3,1		4,5	
	Bras Panon	0,4		1,4	
	St-André	7,6		6,1	
	Salazie	0,4		1	
SUD	Les Avirons	3,1	37,9	1	35,2
	Etang Salé	4,1		1,7	
	St6Louis	0,3		6,2	
	Cilaos	0,2		0,9	
	Entre-Deux	1,2		0,7	
	Le Tampon	16,6		8,5	
	St-Pierre	9,9		9,8	
	Petite île	2		1,4	
	St6Joseph	0,5		4,3	
	St-Philippe	0		0,7	
OUEST	Le Port	1,5	18,1	5,4	25,4
	La Possession	3,5		3,1	
	St-Paul	7		12,4	
	Trois-Bassins	0,7		0,9	
	St-Leu	5,4		3,6	
Sans réponse		1,4			

Tableau 2 : Provenance des réponses par commune d'habitation (%/l'ensemble des questionnaires retournés)

Notons qu'il n'existe aucun retour émanant de Saint Philippe, aucun retour par questionnaire papier émanant de Saint-Louis et une situation identique pour Saint-Joseph.

2.4 Participation

2741 questionnaires ont été retournés ce qui correspond à un taux de participation de 0,354 %. Nous comparons ici les résultats de participation à cette consultation à la Réunion aux résultats observés dans les autres districts au plan national.

Notons avant toute chose que la taille des districts métropolitains n'est en aucune mesure comparable à celui de La Réunion. Les moyens humains et financiers mis en œuvre pour la consultation du public sur les enjeux de l'eau n'étaient bien évidemment pas les mêmes.

Les résultats obtenus à la Réunion sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale et au district de Martinique tout en restant dans les mêmes ordres de grandeurs et très inférieurs à ceux obtenus en Corse.

Districts	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhin-Meuse	Rhône-Méditerranée	Corse	Seine-Normandie	Guadeloupe	Martinique	Réunion
Nombre de questionnaires	26 000	6 300	21 000	72 263	82 000	5 170	16 847		1 800	2 741
Population	6 800 000	4 700 000	11 500 000	4 200 000	14 000 000	260 000	17 000 000	453 000	398 000	775 000
Ratio de réponses (%)	0,382%	0,134%	0,183%	1,721%	0,586%	1,988%	0,099%	0,000%	0,452%	0,354%

Score à atteindre pour être au niveau de	
la moyenne nationale :	2 984
la plus mauvaise moyenne (SN) :	767
la meilleure moyenne (Corse) :	15 407
la Martinique :	3 505
Artois-Picardie :	1 039
Loire-Bretagne :	1 415
Adour-Garonne :	2 963
Rhône-Méditerranée :	4 539
Rhin-Meuse :	13 334

Tableau 3 : Comparaison de la participation dans les différents districts

3

Analyse des réponses

3.1 Présentation des résultats

Le détail des résultats par question est présenté **en annexe**.

Dans un premier temps un tri à plat a été réalisé par question, cela conduit à disposer des réponses à une question, sans information complémentaire.

Dans un second temps, un tri croisé a été réalisé. Il s'agit de croiser les réponses à certaines questions selon les catégories de répondant (age, commune...). Les résultats des tris croisés sont disponibles pour différentes combinaisons de questions.

Enfin un traitement statistique des réponses apportées aux questions ouvertes est réalisé.

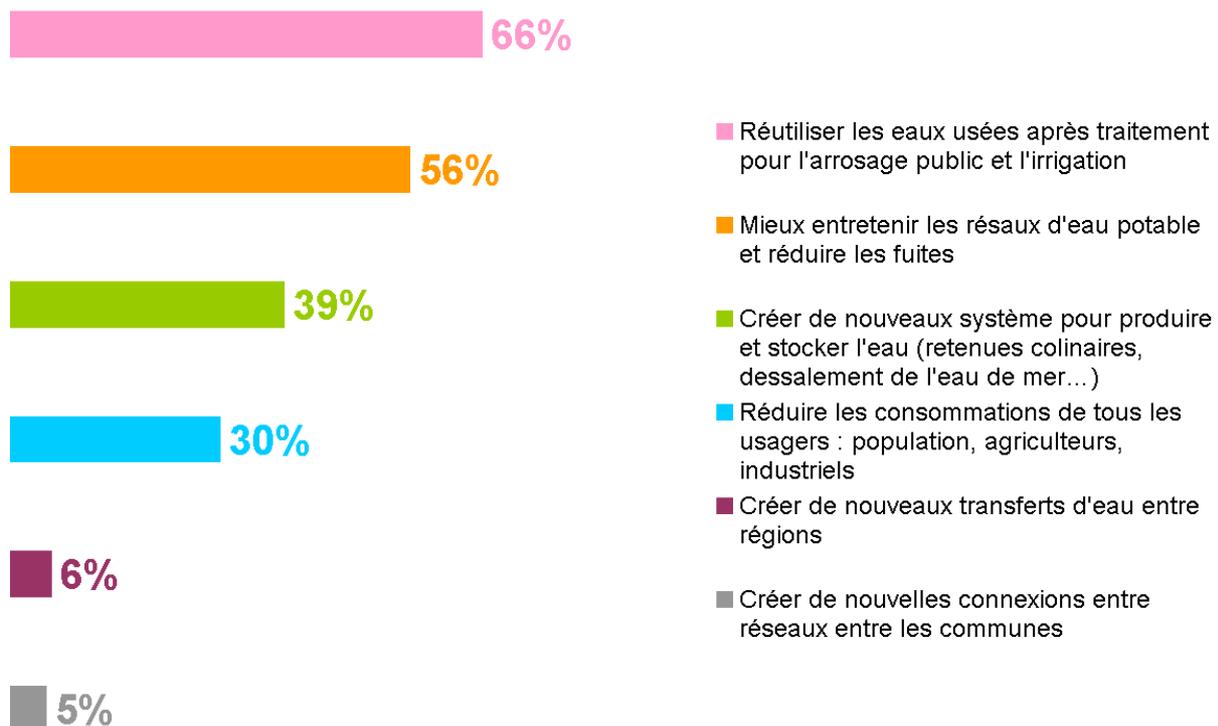
3.2 Résultats du tri à plat

Les résultats sont présentés par question, dans l'ordre de diffusion dans le questionnaire et en rappelant brièvement le contexte et l'intitulé exact de la question.

3.2.1 De l'eau pour tous les usages en 2015, quelles économies ?

L'augmentation de la population et le développement économique de la Réunion entraînent des besoins en eau toujours plus importants. Pour préserver les ressources, c'est à dire la qualité des rivières et des nappes, et pour éviter des pénuries dans l'avenir, plusieurs solutions indiquées ci-dessous seront nécessaires. Deux types de solutions sont proposés, les solutions qui consistent à mieux gérer les ressources déjà captées et les solutions qui consistent à compenser l'augmentation des besoins en recherchant de nouvelles ressources et en créant de nouveaux transferts d'eau.

Quelles sont, pour vous, les DEUX actions PRIORITAIRES ?

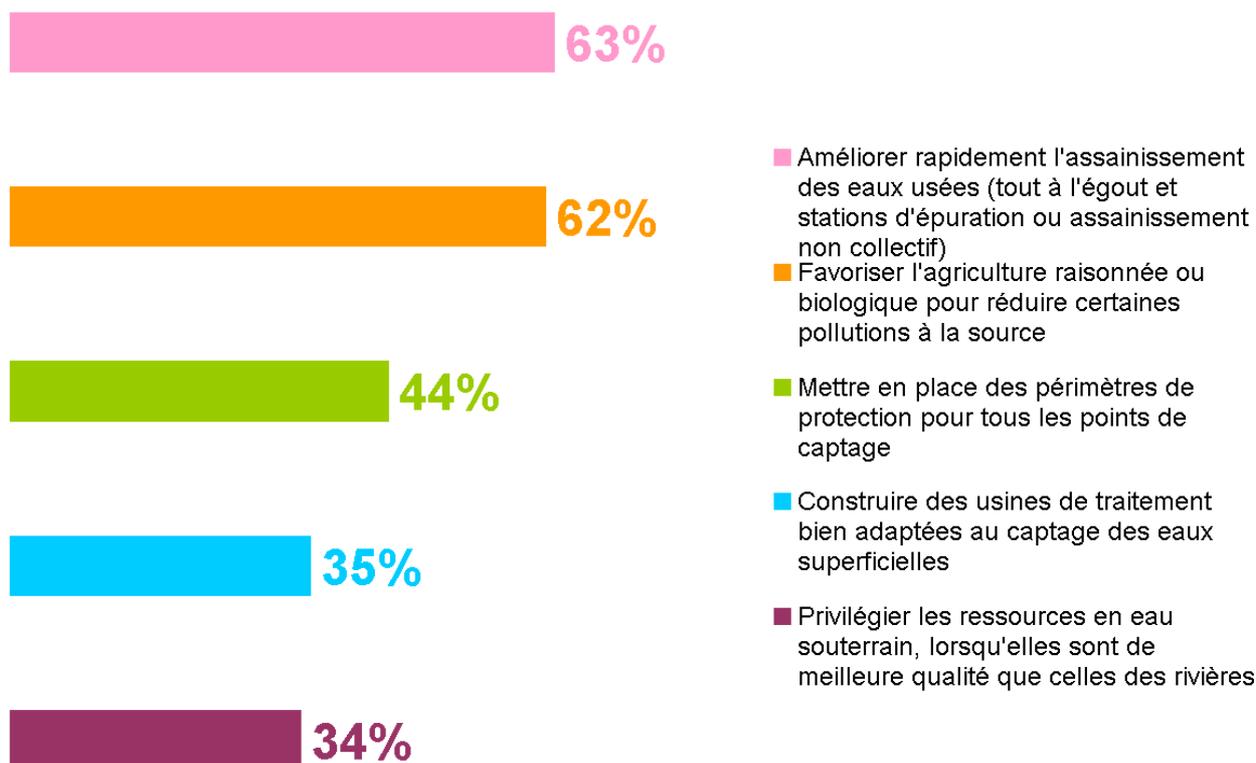


En outre, 77 % d'entre vous êtes d'accord pour réduire dès maintenant votre consommation d'eau

3.2.2 Comment améliorer la qualité de l'eau du robinet ?

L'eau du robinet doit pouvoir être bue sans risque. Ce n'est pas encore le cas partout à La Réunion. D'une part, 20% de la population reçoit de l'eau contaminée bactériologiquement, de façon régulière ou ponctuelle. En effet, beaucoup d'abonnés sont alimentés par des eaux de rivière, qui deviennent boueuses lors de fortes pluies. Les systèmes de potabilisation existants sont insuffisants et l'eau n'est pas toujours potable. D'autre part, les nappes peuvent être polluées par des nitrates, (engrais ou eaux usées), des pesticides ou des accidents d'origine industrielle. Pour limiter ces risques de pollution, certaines activités sont interdites dans des zones autour des points de captage, appelées «périmètres de protection». Tous les points de captage n'ont pas encore cette protection.

Parmi les solutions indiquées ci-dessous pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, veuillez indiquer celles qui ont votre confiance :



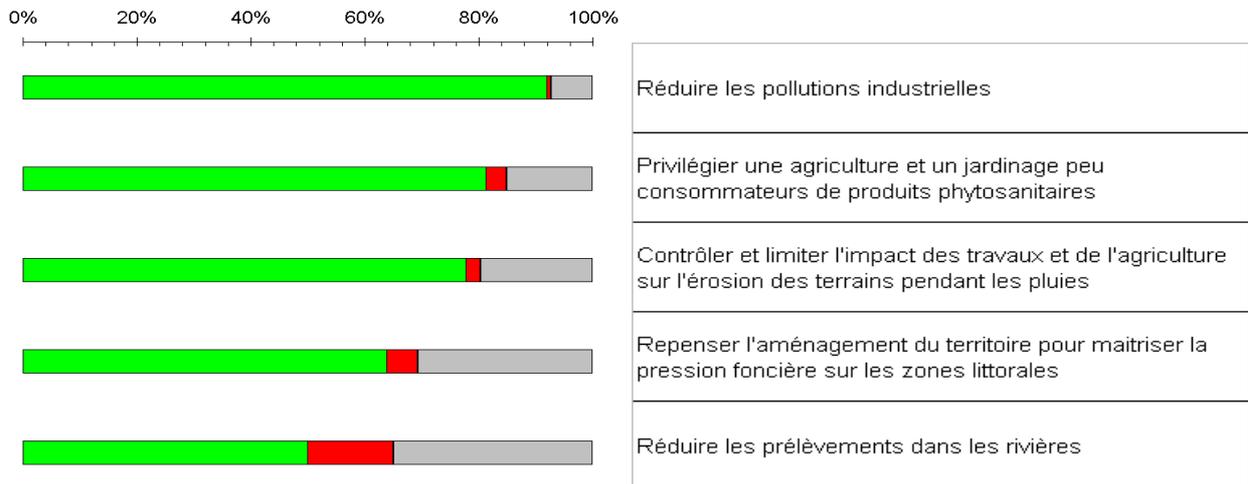
Vos réponses traduisent une volonté forte de limiter les pollutions à la source et montrent une relative défiance vis à vis de la qualité de l'eau. En effet seulement 52% d'entre vous boivent de l'eau du robinet tout le temps et près de 20% d'entre vous ne boivent jamais l'eau du robinet. Toutefois, ces chiffres sont meilleurs que la moyenne nationale selon laquelle 50% boivent de l'eau du robinet plusieurs fois par jours et 67% au moins une fois par semaine.

3.2.3 Restaurer les rivières, les étangs et les lagons.

Les rivières, les étangs et les eaux côtières sont des milieux naturels remarquables. Ils constituent également un véritable enjeu économique (tourisme) et un lieu de détente et de loisir pour tous. Ces milieux ont subi de nombreuses dégradations (pollutions, braconnage, prélèvements d'eau, urbanisation) ces vingt dernières années. Les restaurer et les protéger est un enjeu fondamental pour préserver le patrimoine écologique, protéger les côtes contre l'érosion et maintenir la qualité de vie sur l'île.

Etes-vous d'accord ou pas d'accord pour que les mesures proposées ci-dessous soient appliquées ?

Vous êtes plutôt : **d'accord avec la proposition**, **pas d'accord**, **vous ne vous prononcez pas**



Vos réponses traduisent une volonté de réduire les pollutions à la source et une meilleure confiance dans ce type de mesures.

3.2.4 Quel prix de l'eau pour protéger l'environnement ?

Le prix de l'eau, payé par tous les usagers, reflète le service de distribution de l'eau potable et le service d'assainissement des eaux usées. Le prix de l'eau n'intègre pas encore les dépenses liées à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

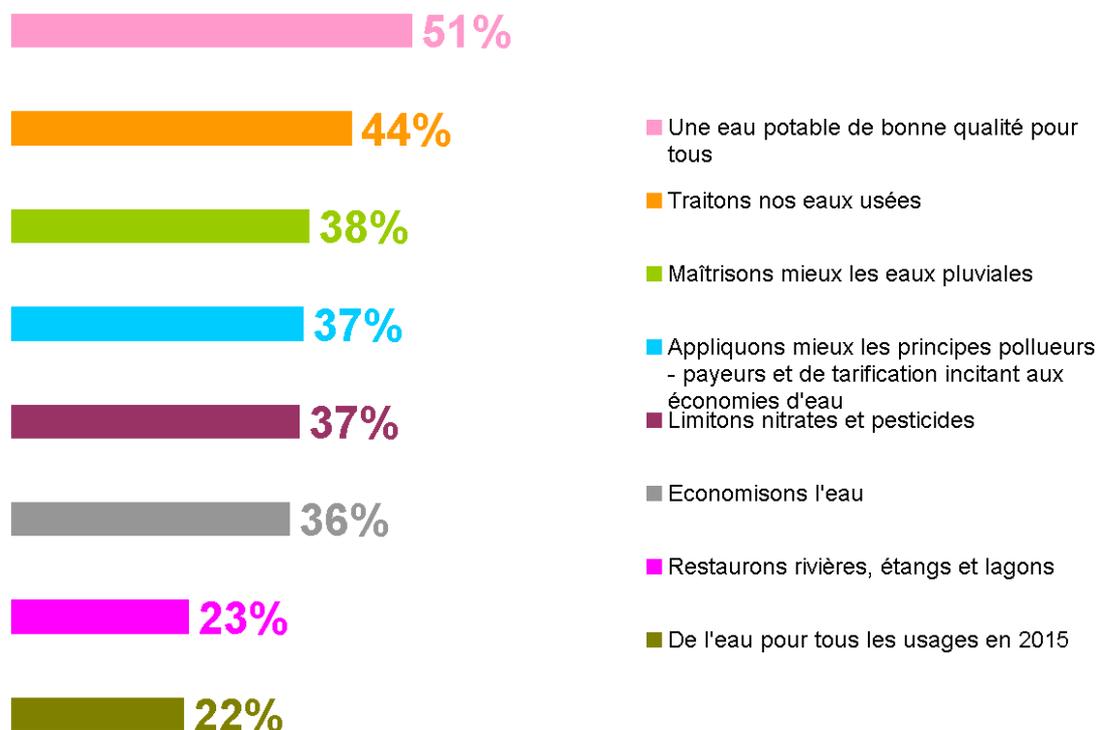
Vous êtes près de **42%** à penser que l'eau à la Réunion est chère.

Vous **n'êtes pas d'accord à près de 53%** sur le fait que pour protéger l'environnement et améliorer le traitement de l'eau, le prix de l'eau devra augmenter.

3.2.5 Quels sont à votre avis les enjeux prioritaires ?

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, le Comité de Bassin a déterminé les principaux enjeux auxquels la Réunion devra faire face, dans le domaine de l'eau, dans les prochaines années.

Vous aviez la possibilité de choisir 3 enjeux parmi les 8 proposés.



3.2.6 Organisation de la consultation du public

Etes-vous satisfait de la manière dont votre avis est sollicité dans la démarche d'élaboration du futur document de référence pour la gestion de l'eau à la Réunion ?

Vous êtes à **76 % satisfait de la manière dont votre avis est sollicité** dans la démarche d'élaboration du futur document de référence pour la gestion de l'eau à la Réunion.

Comment estimez-vous pouvoir participer la plus efficacement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau dans le bassin Réunion ?

Vous êtes **près de 70% à penser que c'est en modifiant votre comportement d'utilisateur** que vous pourrez participer le plus efficacement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau à la Réunion.

3.3 Résultats des tris croisés

Les combinaisons de questions traitées sont les suivantes :

- quels sont à votre avis les enjeux prioritaires ;
- croisement des trois questions suivantes par commune :
 - êtes-vous d'accord pour réduire dès maintenant votre consommation ;
 - pensez-vous que l'eau à la Réunion est chère ?
 - chez vous, buvez vous de l'eau du robinet ?
- croisement des trois questions précédentes avec les catégories socioprofessionnelles des répondants ;
- croisement des réponses aux questions :
 - pensez-vous que l'eau à la Réunion est chère ?
 - accord pour augmentation du prix de l'eau pour protéger l'environnement ?
- croisement des réponses aux questions :
 - êtes vous satisfait de la démarche de consultation de votre avis ?
 - pensez-vous que l'eau à la Réunion est chère ?
- croisement des réponses aux questions :
 - êtes vous satisfait de la démarche de consultation de votre avis ?
 - accord pour augmentation du prix de l'eau pour protéger l'environnement ?

Les résultats détaillés par combinaison sont fournis en annexe.

Nous illustrons l'utilisation des résultats sur les deux combinaisons suivantes.

3.3.1 Croisement des réponses à la question Q7 croisée par Q9

- **Q7 pensez-vous que l'eau à la Réunion est chère ?**
- **Q9 accord pour augmentation du prix de l'eau pour protéger l'environnement ?**

Les résultats sont synthétisés dans le tableau 4. Ces résultats illustrent une certaine cohérence parmi les répondants qui trouvent que l'eau est chère. En effet, parmi les répondants qui trouvent que l'eau est chère, 78,2 % ne sont pas d'accord pour augmenter le prix de l'eau pour préserver l'environnement.

De même, parmi les répondants qui trouvent que l'eau n'est pas chère, 53,2 % ont répondu favorablement à l'augmentation du prix de l'eau pour protéger l'environnement.

Q.7 CROISEE PAR Q.9

% EN VERTICAUX	L'EAU EST CHERE	N'EST PAS CHERE	SANS OPINION	ENSEMBLE
ACCORD POUR AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU	12,7	53,2	28,5	31,5
PAS D'ACCORD	78,2	36,4	32,5	53,0
SANS OPINION	9,1	10,4	39,0	15,5
ENSEMBLE	100	100	100	100
BASES	1120	1048	523	2691

Tableau 4 : Analyse du tri croisé des questions Q7 et Q9 (eau chère et accord pour augmentation du prix de l'eau)

3.3.2 Question « quels sont à votre avis les enjeux prioritaires ? », croisée par commune du répondant.

Il est intéressant de noter que les enjeux prioritaires sont relativement homogènes suivant les communes d'habitation des répondants.

Néanmoins, nous pouvons noter les particularités suivantes :

- les habitants de Ste-Suzanne privilégient l'enjeu « eau potable pour tous » à hauteur de 71 % à comparer avec le taux de 51.2 % en global ;
- les communes de l'Ouest sont plus sensibles à l'enjeu « restaurons rivières étangs et lagons » que les communes de l'Est. La présence du lagon est vraisemblablement la cause principale de ce déséquilibre ;
- les communes de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Leu et Saint-Denis sont plus sensibles à l'enjeu « traitons nos eaux usées » que le résultat global (50 % en moyenne contre 43.6 % pour le global). Cet enjeu est donc mieux perçu dans les grandes agglomérations ;
- les communes de l'Ouest sont plus sensibles à l'enjeu « limitons nitrates et pesticides » que les autres communes (45 % en moyenne sur la région Ouest contre 36.8 % en global).

% HORIZONTALAUX (MULTI REponses a 3)	EAU POTABLE POUR TOUS	TRAITONS EAUX USEES	MAITRISONS EAUX PLUV.	POLLUEUR = PAYEUR	LIMITONS NITRAT.PESTIC.	ECONOMISONS EAU	RESTAURONS RIV. ETANG, LAG.	TOUS USAGES EN 2015	BASES REPONDANTS
ENSEMBLE	51,2	43,6	38,1	37,3	36,8	35,6	22,7	22,1	2429
SAINT-DENIS	51,5	50,7	38,3	38,3	43,0	40,9	23,8	20,2	492
SAINTE-MARIE	57,4	44,9	40,9	38,1	36,9	38,6	25,0	29,5	176
SAINT-ANDRE	65,9	42,7	37,8	36,2	37,8	35,7	25,9	22,7	185
SAINT-BENOIT	64,1	50,0	38,5	33,3	28,2	48,7	16,7	24,4	78
SAINTE-SUZANNE	71,2	42,5	52,1	31,5	28,8	27,4	30,1	28,8	73
BRAS PANON	(70,0)	(30,0)	(30,0)	(40,0)	(40,0)	(50,0)	(20,0)	(20,0)	10
SALAZIE	(70,0)	(50,0)	(50,0)	(30,0)	(50,0)	(60,0)	(30,0)	(40,0)	10
SAINTE-ROSE	(33,3)	(33,3)	(77,8)	(44,4)	(33,3)	(44,4)	(11,1)	(22,2)	9
PLAINE PALMISTES	(63,6)	(36,4)	(72,7)	(27,3)	(45,5)	(27,3)	(27,3)	(45,5)	11
SAINT-PIERRE	51,6	53,3	35,2	38,1	39,8	38,1	25,8	23,4	244
LE TAMPON	56,6	38,9	46,7	36,6	36,6	38,6	18,6	25,5	404
SAINT-LOUIS	(44,4)	(44,4)	(44,4)	(55,6)	(44,4)	(55,6)	(33,3)	(22,2)	9
SAINT-JOSEPH	(61,5)	(23,1)	(30,8)	(30,8)	(15,4)	(53,8)	(23,1)	(61,5)	13
PETITE ILE	55,1	44,9	44,9	42,9	38,8	40,8	16,3	20,4	49
CILAOS	(66,7)	(50,0)	(50,0)	(33,3)	(66,7)	(50,0)	(16,7)	(16,7)	6
ENTRE-DEUX	51,6	35,5	54,8	41,9	35,5	29,0	25,8	25,8	31
SAINT-PHILIPPE	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT-PAUL	47,5	53,7	41,2	46,3	40,1	33,9	30,5	16,4	177
LE PORT	51,4	43,2	32,4	35,1	40,5	48,6	21,6	27,0	37
SAINT-LEU	53,8	50,8	39,4	43,2	43,2	37,1	23,5	29,5	132
LA POSSESSION	46,5	46,5	43,0	41,9	40,7	31,4	27,9	23,3	86
ETANG SALE	54,5	40,6	34,7	38,6	50,5	35,6	33,7	16,8	101
LES AVIRONS	48,7	47,4	39,5	47,4	42,1	34,2	27,6	25,0	76
TROIS BASSINS	(21,1)	(63,2)	(57,9)	(63,2)	(31,6)	(26,3)	(10,5)	(26,3)	19

Tableau 5 : Analyse du tri croisé des questions Q7 et Q9 (eau chère et accord pour augmentation du prix de l'eau)

3.4 Le Verbatim

Une question libre permet au répondant de noter les autres enjeux qu'il souhaite voir pris en compte par le Comité de bassin.

L'analyse est effectuée par groupage des thèmes et par analyse fréquentielle des mots clefs.

Les thèmes ou sujets suivants ont donc été recueillis :

UTILISATION DES EAUX PLUVIALES, dont retenues, récupération, incitations fiscales, réserves individuelles	14,8%
FAIRE CESSER L'HEMMORAGIE, dont entretien réseaux, fuites, captages, arrosage automatique, protection des bassins, tarifs égalitaires, irrigation en pleine chaleur	11,4%
EDUQUER LES REUNIONNAIS A MOINS CONSOMMER ET A RESPECTER LA NATURE dont campagnes d'informations (utilisation des produits biodégradables, détritux, décharges sauvages, cultures bio, etc.)	10,6%
MOINS DE GASPILLAGE D'EAU, dont contrôles, EDUCATION dont enfants à l'école, innovation, communication, restrictions	9,1%
GESTION DE L'ILE DE FACON DURABLE, dont rivières, barrages, protection des bassins, réserves, retenues, urbanisation, agriculture, récupération	7,6%
INSUFFISANCE DES GESTIONNAIRES ACTUELS DE L'EAU (dont intérêt collectif à confier au service public, pas de privatisation, coupures d'eau)	7,6%
FACTURER DAVANTAGE LES GROS CONSOMMATEURS, dont	5,7%
NE PAS POLLUER dont nitrates, pesticides, ET PENALISER LES POLLUEURS (dont surveillance)	5,7%
TRAITEMENT DES EAUX USEES (stations, usines, etc.)	5,7%
CRITIQUE DU QUESTIONNAIRE, dont questions posées sur "priorité" alors que toutes les actions sont à engager	4,9%
QUALITE DE L'EAU : JUGEMENTS ET PROPOSITION POUR 2 QUALITES (potable et non potable, ex : wc)	4,5%
CRITIQUE DE BENEFICES DES COMPAGNIES DISTRIBUANT L'EAU (fourberie des grands capitalistes, trop de taxes)	2,3%
DESSALEMENT DE L'EAU DE MER	1,5%
BASCULEMENT DES EAUX	1,5%
SENSIBILISER LES HOMMES POLITIQUES, dont mieux financer dans ce domaine	1,1%
CRITIQUE DES DECIDEURS DE LA CONSULTATION	0,8%
AUTRES, dont urgence	5,3%
Total / réponses	100,0%

Tableau 6 : Analyse du verbatim (réponses à la question libre)

4

Utilisation des résultats

Comme le prévoit la Directive Cadre, dans un premier temps le comité de bassin prend connaissance des résultats et les diffuse via une note de synthèse.

Dans un second temps et dans le cadre de la révision du SDAGE, le Comité de Bassin prendra en compte l'avis du Public. C'est dans le cadre de la révision du SDAGE que les modalités de prise en compte de l'avis u public seront décidées.

Nous rappelons que le Comité de Bassin et le préfet sont tenus de mettre en oeuvre un programme de travail pour la révision du SDAGE Réunion selon le calendrier suivant :

- Fin 2004 : Etat des lieux du district hydrographique de La Réunion.
- Mars à septembre 2006 : Première Consultation du public sur les enjeux importants dans le domaine de l'eau à La Réunion.
- Fin 2006 : Elaboration du programme de surveillance des milieux aquatiques.
- 2007-2008 : Elaboration d'un projet de révision du SDAGE Réunion (document de référence pour la gestion de l'eau à La Réunion, adopté en 2001). Tous les élus locaux et les usagers, les organismes professionnels, les associations de consommateurs et de protection de la Nature, tous les citoyens sont appelés à en débattre et à exprimer leurs avis, au sein de groupes de travail et par écrit.
- 2008 : Deuxième consultation du public sur le projet de SDAGE révisé.
- 2009 : Sur la base des résultats de ces consultations, le Comité de Bassin Réunion (comme ses homologues de toute la France et de toute l'Union Européenne) adopte le nouveau SDAGE applicable en 2009, pour six ans.

5

Conclusions – recommandations

La consultation du public sur les enjeux de l'eau à la réunion en 2015 a été le fruit d'une concertation importante et s'est traduit par la diffusion :

- d'un document de consultation du public de 25 p., illustré et mise en forme pour inciter à la lecture des informations de base sur l'eau à la Réunion ;
- un questionnaire sur les enjeux de l'eau à la Réunion diffusé par poste et sur Internet ;
- un rapport de synthèse des réponses.

L'ensemble des résultats est diffusé au Comité de bassin Réunion, qui tiendra compte des réponses dans l'élaboration du futur SDAGE Réunion.

Le nombre de répondants est de 2961 sur une population de 775 000 habitants environ. La diffusion par voie postale n'a pas fonctionné dans certaines communes. Le taux de retour est donc faible mais la bonne appréciation par 75% des répondants du mode de consultation invite les pouvoirs public à renouveler ce type de manifestations

En vue de la prochaine consultation, nous retiendrons que la diffusion du questionnaire par voies postale en accompagnement des factures d'eau est le moyen le plus efficace.

6

Annexes

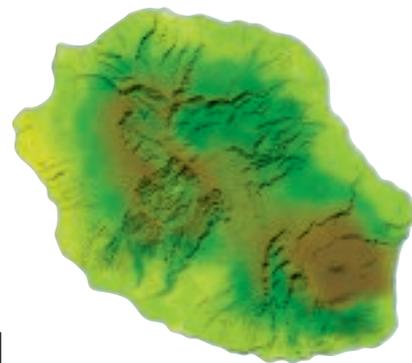
Annexe 1 : Document de consultation du Public

Annexe 2 : Questionnaire sur les enjeux de l'eau à la Réunion

Annexe 3 : Plaquettes de diffusion dans les journaux locaux

Annexe 4 : Rappel des résultats globaux et traitement des tris croisés

ANNEXE 1 : DOCUMENT DE CONSULTATION DU PUBLIC



Les enjeux de l'eau

à l'horizon 2015 à l'île de La Réunion



*Ce qu'il faut savoir
avant la consultation du public
du 22 mars au 22 septembre 2006*



La gestion de l'eau à La Réunion, c'est :

le Comité de Bassin* et les Commissions Locales de l'Eau*

Ils décident et orientent la politique de l'eau à La Réunion avec le SDAGE* Réunion et les SAGE*.

l'Etat

Le Préfet coordonne les actions des services de l'Etat qui sont chargés de la police de l'eau et de l'application des grands principes définis par l'Europe et la France.

l'Office de l'Eau

Il aide et encourage les actions d'intérêt général dans le domaine de l'eau.

la Région, le Département et les communes

Les communes sont responsables des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

et vous

*Pour toute précision sur les termes suivis d'un astérisque, reportez-vous au lexique en fin de brochure.

SUR LES ENJEUX IMPORTANTS

auxquels il faudra faire face pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Pourquoi êtes-vous

consultés ?

La Directive Cadre sur l'Eau* (DCE)

prévoit la participation du public à l'élaboration de la politique de l'eau.

Dans le cadre de la révision du SDAGE* Réunion,

vous serez consultés à deux reprises pour donner votre avis :

- une première fois en 2006 sur les enjeux importants dans le domaine de l'eau,
- une deuxième fois en 2008 sur le projet du SDAGE* Réunion révisé.

Quels sont les documents

disponibles ?

Ce document est le principal support de la consultation.

Il présente les huit enjeux principaux de la gestion de l'eau à La Réunion et le programme de travail pour la révision du SDAGE* Réunion.

*Pour en savoir plus : www.comitedebassin-reunion.org
rubrique : Etat des lieux du district hydrographique.*

Comment

répondre ?

en complétant le questionnaire disponible :

- à l'Office de l'Eau (Saint-Denis)
- à la DIREN* (Saint-Denis)
- en préfecture (Saint-Denis)
- en sous-préfectures (Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Pierre)
- dans les journaux communaux

en le renvoyant :

- gratuitement par courrier grâce à la libre réponse
- par dépôt dans les urnes de consultation

en le remplissant en ligne sur le site : www.office-eau974.fr

Et

ensuite ?

La synthèse de vos avis sera diffusée

et le Comité de Bassin rendra compte des suites données à la consultation dans le cadre de la révision du SDAGE* Réunion.

Vous serez à nouveau consulté en 2008 sur le projet de SDAGE* Réunion révisé.

A l'origine de cette consultation

la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La DCE* est un texte majeur qui structure la politique de l'eau des Etats membres de l'Union Européenne.

Son objectif : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015.

Les étapes

de la mise en œuvre de la DCE

A La Réunion, le Comité de Bassin et le préfet sont tenus de mettre en œuvre un programme de travail pour la révision du SDAGE* Réunion.

Fin 2004
2006

- Etat des lieux du district hydrographique* de La Réunion
- 1^{ère} consultation du public sur les enjeux importants dans le domaine de l'eau

2008

Fin 2009

- Programme de surveillance des milieux aquatiques
- 2^{ème} consultation du public
- Adoption du SDAGE* Réunion révisé par le Comité de Bassin

Les enjeux

de cette première consultation

Conformément à la DCE, le Comité de Bassin a déterminé les principaux enjeux auxquels La Réunion devra faire face, dans le domaine de l'eau, dans les prochaines années.

Retrouvez ces enjeux dans les pages suivantes.

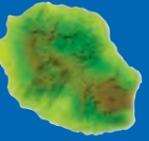
Puis, donnez votre avis en répondant au questionnaire :

Quels sont pour vous les enjeux les plus importants ?

Quelles sont les solutions ?

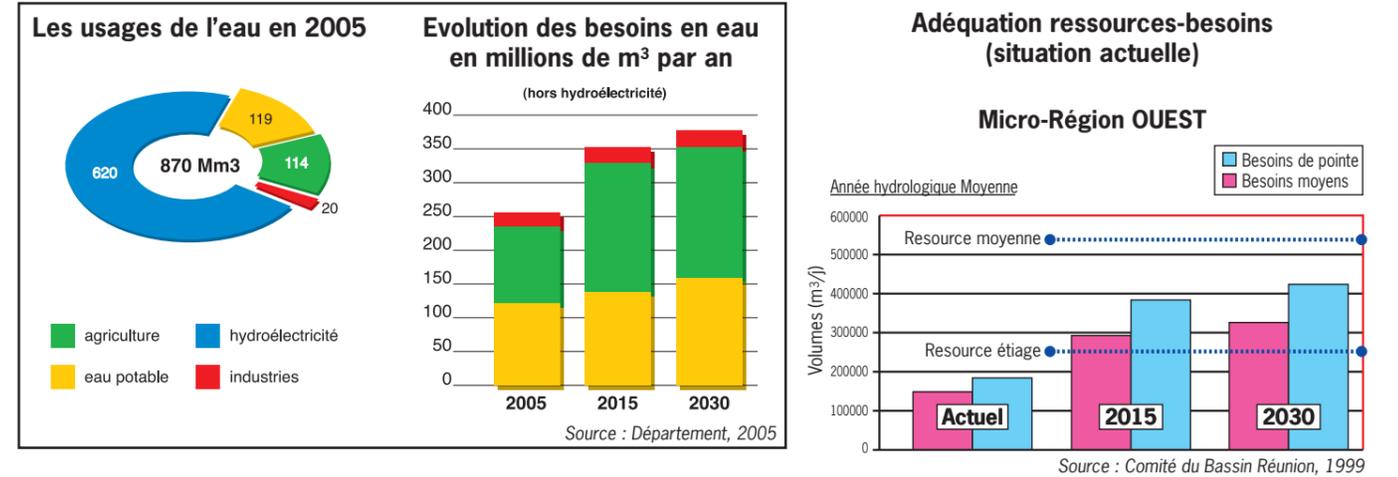
Des enjeux ont-ils été oubliés ?

DE L'EAU POUR TOUS LES USAGES EN 2015



document de consultation du public

La Réunion est un département très arrosé. Les ressources en eau sont importantes. Elles sont globalement suffisantes pour couvrir les besoins. Mais elles sont mal réparties et difficilement exploitables du fait du relief accidenté. Les besoins en eau sont croissants. Si rien n'est fait, les situations de manque d'eau se généraliseront en 2015 dans certains secteurs.



CAPTER DE NOUVELLES RESSOURCES, AMÉLIORER LES RENDEMENTS DE RÉSEAUX NOUS MILIEUX COÛTE CHER MAIS PRÉSERVE AQUATIQUES

- !** *Les besoins en eau sont variés et en augmentation.*
La production d'électricité (hydroélectricité), l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, pour l'industrie et l'eau potable sont autant d'usages de l'eau différents. Le poids de chaque usage varie suivant les régions Est, Sud, Ouest et Nord. Les besoins en eau sont croissants du fait de l'augmentation de la population et du développement économique de l'île.
- !** *Les prélèvements d'eau dans les rivières.*
Les prélèvements d'eau sont une cause majeure de dégradation des rivières réunionnaises. Limiter les prélèvements est une condition indispensable pour restaurer l'état des milieux aquatiques et respecter les exigences législatives.
- !** *Les prélèvements d'eau dans les nappes.*
Lorsque les prélèvements dans les nappes sont excessifs, il y a un risque de salinisation des eaux. Limiter et contrôler les prélèvements dans les nappes est une condition indispensable à l'exploitation durable des ressources en eaux souterraines.
- !** *L'équilibre entre les besoins et les ressources n'est pas toujours assuré.*
D'après les projections de population et de développement, si rien n'est fait, les situations de manque d'eau seront plus fréquentes dans l'avenir, principalement sur les secteurs Ouest et Sud de l'île.
- !** *Les solutions les moins onéreuses sont épuisées.*
Les nouveaux aménagements pour l'alimentation en eau coûtent cher.

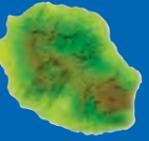
- 💡** *Pour répondre aux besoins futurs de la population de La Réunion, tout en préservant l'état des rivières, les pistes suivantes sont étudiées :*
- les économies d'eau : sur les consommations de tous les usagers et sur les réseaux de distribution (réduction des fuites) ;
 - la réutilisation des eaux usées après traitement pour l'arrosage public ou l'irrigation ;
 - le raccordement des réseaux entre eux (entre communes ou entre régions) ;
 - la recherche de nouvelles ressources (eaux souterraines, retenues collinaires, dessalement de l'eau de mer, ...) en privilégiant les solutions les plus économiques sur le plan énergétique.

Ce qu'il faut retenir

Les ressources en eau sont limitées et les besoins sont nombreux et en augmentation. L'objectif est de garantir l'alimentation des usagers tout en préservant la qualité des rivières et des nappes. Ceci ne sera rendu possible que grâce à un changement de comportement de tous les usagers et grâce à une gestion plus stricte des ressources.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

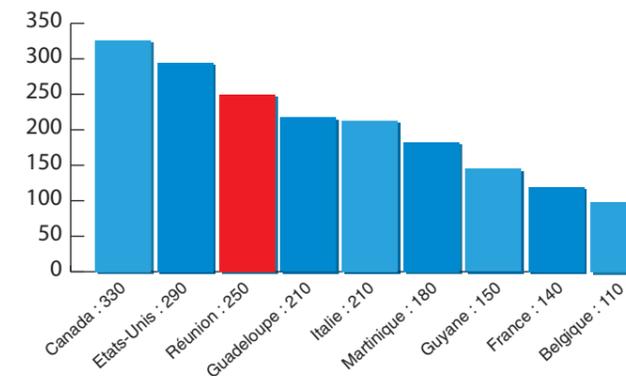
ECONOMISONS L'EAU



document de consultation du public

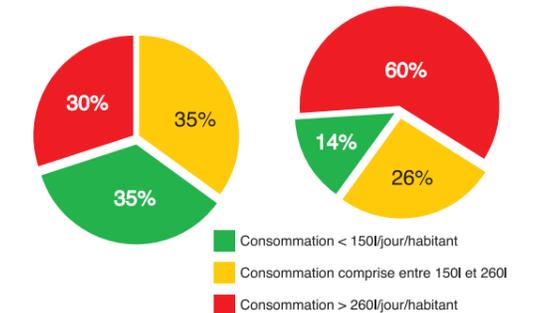
Les besoins en eau sont croissants. Les ressources en eau, même abondantes, sont mal réparties et difficiles à capter. Les consommations moyennes à La Réunion sont élevées (environ 250 l/jour/habitant pour l'eau potable). Il faut donc en priorité et rapidement économiser et mieux gérer l'eau. Mais comment ?

Comparaison des consommations individuelles moyennes par pays (en litre/jour/habitant)

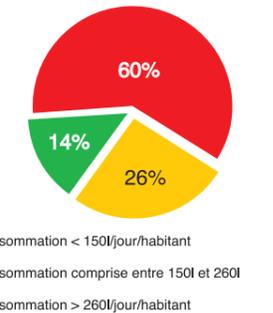


Source : DIREN, 2005 et TCO, 2003

Profil des consommateurs



Répartition des volumes concernés



Source : Université de La Réunion, CERESUR, 2004

LIMITER NOTRE CONSOMMATION POUR PAYER MOINS CHER

- Des consommations moyennes d'eau potable élevées.**
La consommation en eau potable est de 250 l/jour/habitant en moyenne. C'est la plus élevée au niveau national (graphique p.9). Néanmoins, ce chiffre cache de fortes disparités. En effet, 70 % de la population réunionnaise a une consommation proche de la moyenne nationale, alors que pour les 30 % restants, elle est 4 fois supérieure à cette moyenne (530 l/jour/habitant).
- Des pertes sur les réseaux d'eau potable importantes.**
En moyenne, à La Réunion, sur 100 litres captés pour la distribution d'eau potable, seulement 60 litres arrivent chez le consommateur. Le rendement moyen des réseaux est donc de l'ordre de 60 %. Les pertes sont dues à des fuites, à des pertes techniques (nettoyage des installations), à des détournements d'eau...
- Des réseaux d'irrigation récents et performants.**
Le rendement des réseaux d'irrigation est en moyenne de 80 % et la consommation moyenne est de 7 300 m³/hectare/an (de 3 200 à 10 000 m³/hectare/an suivant le secteur, l'altitude, la saison et l'année).
- Des rationalisations d'eau dans le monde industriel.**
La stratégie est de rationaliser les consommations des industriels. Les usagers industriels sont ceux qui ont fait le plus d'efforts d'économies ces dernières années, et leur consommation est faible comparée aux autres usagers de l'eau. Il y a donc peu d'économies nouvelles à attendre par cette voie.

Réduire la consommation d'eau à la maison passe par des gestes simples et des changements de comportement.

Réduire sa consommation d'eau, c'est déjà faire des économies pour le porte monnaie, c'est aussi faire preuve de respect de la nature et des autres. Si tous les Réunionnais font un effort, ce sont plusieurs dizaines de millions de m³ qui peuvent être économisés et rendus à nos rivières.

Réduire les pertes sur les réseaux de distribution.

C'est le travail commun des exploitants des réseaux chargés de la maintenance et des communes qui investissent pour le renouvellement des installations. Le SDAGE* Réunion fixe comme objectif d'atteindre un rendement moyen de 75 % en 2015. Cette augmentation de rendement de 15 % permettrait d'économiser 25 millions de m³ d'eau/an.

Améliorer les performances de l'irrigation.

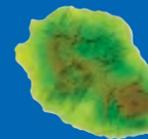
Les surfaces agricoles irriguées vont doubler dans les prochaines décennies. Il est donc primordial que l'irrigation reste performante. Ceci passe par un maintien en bon état des réseaux et par une amélioration constante des pratiques.

Ce qu'il faut retenir

Pour répondre aux besoins croissants en eau, la solution des économies présente beaucoup d'avantages pour La Réunion, surtout en période sèche. Elle permet de : diminuer la consommation énergétique, soulager les milieux aquatiques (étangs, rivières), limiter les investissements onéreux pour exploiter de nouvelles ressources ou pour transférer les eaux d'une région à une autre.

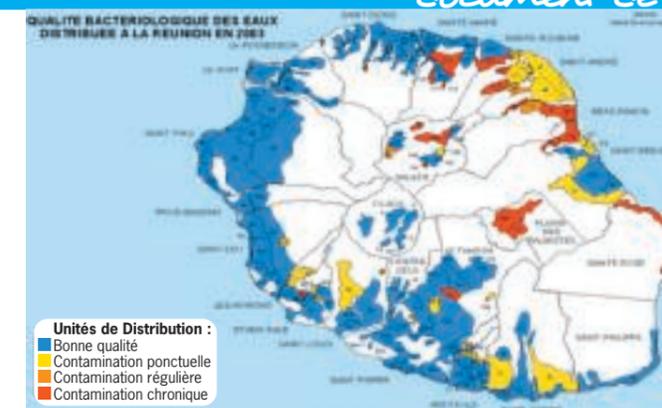
Donnez votre avis en répondant au questionnaire

UNE EAU POTABLE DE BONNE QUALITÉ POUR TOUS



document de consultation du public

L'eau du robinet doit pouvoir être bue sans risque. Ce n'est pas toujours le cas à La Réunion puisque, pour 20 % de la population, l'eau distribuée est contaminée ponctuellement, régulièrement ou chroniquement (contamination bactériologique *). Les équipements de potabilisation sont insuffisants. On constate aussi une augmentation des nitrates et des pesticides qui font peser un risque sur la qualité de l'eau distribuée dans le futur.



Les secteurs en rouge sont les unités de distribution où une contamination bactériologique chronique est constatée en 2003. Source : DRASS, 2003.

LIMITONS LES POLLUTIONS POUR MOINS TRAITER L'EAU

⚠ **75 % de la population est alimentée en totalité ou en partie par l'eau des rivières.**
Lors de cyclones ou de fortes pluies, les eaux sont chargées de particules qui rendent inefficaces les traitements existants et qui s'avèrent le support privilégié de micro-organismes pathogènes*. Une grande partie des abonnés est alimentée par une seule source d'eau. En cas de crise, il n'existe donc pas d'alternative. On constate alors soit des coupures d'eau, soit de l'eau boueuse au robinet, eau qui n'est pas consommable. Le retard d'équipements de potabilisation des eaux concerne environ un tiers des abonnés domestiques, alimentés par l'eau des rivières.

⚠ **Les eaux d'origine souterraine nécessitent moins de traitement puisque le sol agit comme un filtre naturel.**
Néanmoins, certains composés chimiques comme les pesticides ou les nitrates ou d'autres polluants d'origine accidentelle peuvent contaminer les eaux souterraines pendant de nombreuses années. Une fois pollué, un captage d'eau souterraine doit être abandonné au mieux pendant plusieurs années, au pire définitivement si la source de pollution n'est pas éliminée.

⚠ **C'est pourquoi il est imposé de créer des périmètres de protection* autour de tous ces points de captage.**
Au sein de ces périmètres, certaines activités sont interdites pour limiter les risques de pollution. En 2005, environ 70 % des captages d'eau ne sont pas encore protégés par cette procédure.

💡 **Des actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée :**
- privilégier les ressources en eau souterraine lorsque c'est possible, car elles sont de meilleure qualité que les rivières ;
- construire des usines de potabilisation adaptées pour les captages d'eau superficielle ;
- protéger les points de captage par les périmètres de protection.

💡 **Des actions pour avoir de l'eau de qualité toute l'année,**
- sécuriser l'approvisionnement en eau pour qu'en cas de pollution ou de crue, une autre ressource puisse être utilisée.

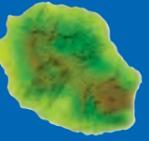
💡 **Des actions en matière de lutte contre les pollutions :**
- réduire l'utilisation d'engrais en favorisant le développement de l'agriculture et jardinage biologiques et raisonnés ;
- mettre en place les périmètres de protection des captages d'eau ;
- améliorer l'assainissement des eaux usées.

Ce qu'il faut retenir

La qualité de l'eau du robinet doit être améliorée à La Réunion. Pour cela, il est nécessaire de :
- privilégier les ressources souterraines naturellement moins vulnérables* ;
- lutter contre les pollutions ;
- mieux traiter l'eau avant distribution.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

TRAITONS NOS EAUX USÉES



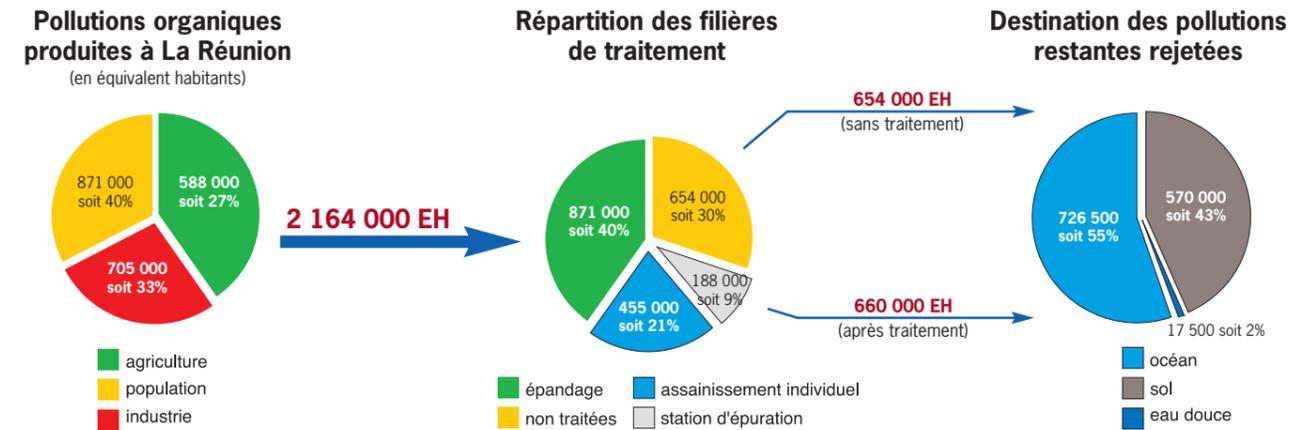
document de consultation du public

L'assainissement des eaux usées est une obligation légale.

C'est aussi une mesure d'hygiène publique et de préservation de la qualité des eaux.

A La Réunion, l'assainissement collectif ne concerne aujourd'hui qu'environ 40 % de la population et ses performances sont très mauvaises. Les autres habitations relèvent de l'assainissement non collectif pour lequel la situation est également mauvaise.

Le retard d'équipement et d'investissement dans le domaine de l'assainissement est considérable : il représente environ 650 millions d'euros rien que pour l'assainissement collectif et il est de l'ordre de 485 millions d'euros pour l'assainissement non collectif.



Source : DIREN, 2005

UN ENJEU NATUREL ET ÉCONOMIQUE

- Il existe deux principes d'assainissement :**

 - l'assainissement collectif consiste à raccorder un grand nombre d'habitations à un réseau de canalisations qui dirige les eaux usées vers une station d'épuration ;
 - l'assainissement non collectif est propre à chaque habitation et consiste à épurer par le sol ou dans un filtre à sable les eaux usées après décantation dans une fosse toutes eaux.
- Le choix entre assainissement collectif ou non collectif est du ressort des collectivités.**

Il se traduit par une carte de zonage qui précise les secteurs relevant du collectif ou du non collectif. Peu de communes ont terminé leur procédure de zonage. Environ 40 % de la population sont raccordés au réseau d'assainissement. De plus, les stations d'épuration actuelles fonctionnent mal et sont saturées.
- Les aides actuelles de l'Europe, de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Office de l'Eau ne suffiront pas pour financer l'ensemble des investissements nécessaires.**

La part assainissement des factures d'eau est l'autre source de financement de ces travaux, elle devra nécessairement augmenter, compte-tenu des besoins.
- Les systèmes d'assainissement non collectifs doivent mieux fonctionner.**

Les usagers sont tenus de la mise aux normes et de l'entretien. Les maires sont chargés du contrôle.

- Des actions pour améliorer l'assainissement collectif :**

 - assurer le traitement des résidus de stations d'épuration et réseaux ;
 - finaliser les procédures de zonage d'assainissement ;
 - programmer et construire des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).
- Des actions pour améliorer l'assainissement non collectif :**

 - assurer l'entretien de nos fosses septiques ;
 - mettre en place des services d'assainissement non collectif au sein des communes pour assurer la mise en conformité et le suivi des installations individuelles.
- Des actions pour financer ces travaux :**

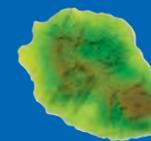
 - combler le retard important en matière d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées ;
 - augmenter sensiblement le prix de l'eau tout en continuant à solliciter les dispositifs de financement européens, nationaux et locaux.

Ce qu'il faut retenir

Assainir les eaux usées est obligatoire. Assainir les eaux usées c'est préserver les ressources en eau et c'est faire un geste pour la nature. C'est donc à terme faire des économies sur les coûts de production de l'eau.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

LIMITONS NITRATES ET PESTICIDES



document de consultation du public

Les nitrates peuvent être d'origine agricole (engrais) ou domestique (assainissement). Les pesticides sont utilisés pour la protection des plantes en agriculture et pour le désherbage. Depuis 10 ans, les teneurs en nitrate augmentent, entraînant une dégradation de tous les milieux dans toutes les eaux : rivières, nappes et mer. Si cette tendance se confirme, les taux de nitrate dans les eaux seront un vrai problème dans les années à venir comme c'est le cas en métropole. Il est donc important d'inverser cette tendance.



Identification de pesticides
Localisation des ressources 2000

Type de ressources	
Eau souterraine	Teneur = 0,1 µg/l
Arbres à sucre	0,1 µg/l
Eau superficielle	Teneur = 0,1 µg/l
Arbres à sucre	0,1 µg/l

Produits agricoles	
Cacao à sucre	
Sauvages	
Végétaux	

Source : DRASS, 2003

DES PRODUITS DANGEREUX POUR NOTRE SANTÉ



Les mesures montrent une situation préoccupante.

Pour les nitrates : à ce jour, un seul captage a dû être fermé en raison d'un taux supérieur à 50 mg/l (concentration maximale autorisée). Néanmoins, 1/3 des captages d'eau souterraine présente des teneurs en nitrates supérieures aux valeurs naturelles, soit 3 fois plus qu'il y a 10 ans. Pour les pesticides : la présence de pesticides a été constatée dans 14 % des captages d'eau entre 2002 et 2003. La norme sanitaire n'a toutefois jamais été dépassée.



Les causes sont connues.

Les nitrates sont présents dans les engrais et dans les eaux usées. Une mauvaise utilisation des engrais (agriculteurs et jardiniers amateurs) ainsi qu'une insuffisance en matière d'assainissement des eaux usées sont les causes principales de l'augmentation des nitrates dans l'eau. On estime qu'entre 1660 et 1900 tonnes de pesticides (insecticides 40 %, herbicides 30 %) sont utilisées chaque année à La Réunion, soit en moyenne 2 kg par habitant et par an. Des substances qui ne sont plus homologuées ont été détectées (fins de stock, persistance des effets...).



Les conséquences environnementales et économiques sont graves.

Les milieux aquatiques, étang et lagon en particulier se dégradent plus rapidement par développement d'algues. Les captages touchés doivent être fermés et la recherche de solutions coûte cher. Les conséquences sont durables. Les procédés de dépollution ne sont pas possibles à grande échelle. Il faut donc se prémunir et anticiper le problème en agissant à la source.



Des solutions pour se prémunir contre ce risque de pollution :

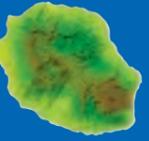
- des actions de prévention :
 - sensibiliser, inciter et former les utilisateurs d'engrais sur les bonnes pratiques en matière d'apports d'engrais (agriculture et jardinage raisonnés) ;
 - informer les usagers sur les produits qui sont autorisés pour le jardinage.
- des actions de recherche et d'amélioration des connaissances :
 - comprendre la diffusion des nitrates et des pesticides dans le sol ;
 - évaluer les impacts sanitaires et environnementaux et économiques.
- des actions d'amélioration de l'assainissement.

Ce qu'il faut retenir

Les nitrates et les pesticides sont dangereux pour la santé humaine et les milieux aquatiques (en particulier les lagons). Les nitrates sont présents dans les engrais et dans les eaux usées. Les pesticides sont présents entre autres dans les insecticides et herbicides. Les teneurs à La Réunion sont encore faibles mais en progression sensible. La diffusion des nitrates et des pesticides dans l'environnement est mal connue. La seule solution efficace est d'en limiter les usages.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

RESTAURONS RIVIÈRES ÉTANGS ET LAGONS



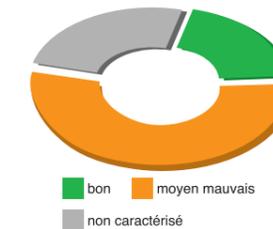
document de consultation du public

Les rivières, les étangs et les eaux côtières sont des milieux naturels remarquables. Ils constituent également un véritable enjeu économique (tourisme) et un lieu de détente et de loisir pour tous. Ces milieux ont subi de nombreuses dégradations (pollutions, prélèvements d'eau, urbanisation) ces vingt dernières années. Les restaurer et les protéger est un enjeu fondamental pour préserver le patrimoine écologique, protéger le territoire contre l'érosion et maintenir la qualité de vie sur l'île.

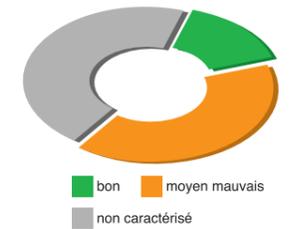


Les récifs sont l'un des plus importants réservoirs de biodiversité au monde. (©ARVAM)

Etat des rivières, des eaux côtières et souterraines en 2005 à La Réunion



Prévisions pour 2015 si rien n'est fait



Source : DIREN, 2005

PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

⚠ Le milieu marin, réceptacle final du cycle de l'eau, a une tolérance limitée.

Le milieu marin connaît, depuis au moins déjà deux décennies, une croissance des flux de pollution. Les limites de tolérance et de récupération du milieu sont atteintes si l'on en juge par la multiplication des phénomènes de blanchissement corallien, le remplacement progressif des coraux par d'autres êtres vivants, le déséquilibre des peuplements de poissons...

⚠ Les rivières et les étangs, habitat pour de nombreuses espèces et lieux de loisirs pour les Réunionnais.

L'augmentation des volumes prélevés dans les rivières nuit à leur bon écoulement et donc à leur faune et à leur flore.

⚠ Les activités humaines sont en cause.

Les activités humaines (urbanisation, rejets domestiques, agriculture intensive, infrastructures routières, industrie...) génèrent des quantités excessives de substances polluantes. Ces substances s'accumulent dans les différents milieux, contaminent les eaux de surface, les eaux souterraines et le milieu marin.

💡 Des actions pour restaurer les milieux :

- mettre en place les plans de gestion des réserves naturelles ;
- entretenir les berges.

💡 Des actions pour préserver les milieux naturels :

- informer et sensibiliser les usagers des sites sur la fragilité des écosystèmes* ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel et réglementer les usages ;
- limiter les prélèvements d'eau dans les rivières ;
- poursuivre la mise en place des réserves.

💡 Des actions pour limiter les dégradations sur les milieux naturels :

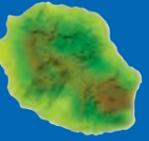
- mettre en œuvre l'assainissement des eaux usées en priorité dans les secteurs proches des milieux naturels riches et fragiles ;
- mettre en œuvre l'assainissement des eaux pluviales pour limiter les flux de pollution vers les milieux récepteurs ;
- mettre en cohérence l'aménagement du territoire et la protection du patrimoine naturel.

Ce qu'il faut retenir

- Les activités humaines génèrent des dégradations des milieux naturels. Des actions de préservation des milieux sont indispensables à la sauvegarde du patrimoine naturel réunionnais. L'aménagement du territoire sur les zones littorales doit être pensé pour limiter les impacts sur les zones côtières et sur les plages. L'assainissement des eaux usées et des eaux de pluie est une priorité dans les secteurs littoraux.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

MAÎTRISONS MIEUX LES EAUX PLUVIALES



document de consultation du public

Les pluies à La Réunion sont régulièrement intenses, surtout en saison cyclonique. Les zones littorales urbanisées sont particulièrement exposées aux phénomènes d'inondation en raison du relief. Les eaux de pluies sont à l'origine des inondations. Elles entraînent aussi beaucoup de pollutions qui se déversent dans les rivières et les eaux côtières et les dégradent.



Conséquences des inondations en zone urbaine.

Source : Le Quotidien



Crue de la rivière du Mât.

Source : OLE

CHERCHONS ENSEMBLE LES BONNES SOLUTIONS

- ❗ **Les eaux de pluie s'infiltrent ou ruissellent.**
La pluie en tombant sur le sol peut s'évaporer, s'infiltrer ou ruisseler. La quantité d'eau qui ruisselle dépend de la saturation du sol, du type de végétation, de la pente, de la durée et de la quantité de pluie...
Quand l'eau ruisselle, elle s'écoule vers un caniveau, une rivière ou une ravine et se retrouve en mer.
- ❗ **L'urbanisation augmente les quantités ruisselées, la fréquence des petites crues et les pollutions.**
Plus les sols sont imperméabilisés et pentus, plus les quantités d'eaux pluviales sont importantes et arrivent rapidement aux caniveaux et aux ravines. Les pentes étant relativement fortes, la vitesse de l'eau est élevée et l'eau transporte des boues, des déchets et des végétaux vers la mer. Plus les eaux ruissellent et plus la quantité d'éléments transportés est grande.
Ces éléments se retrouvent ensuite dans les étangs et dans les lagons et les polluent.
- ❗ **Les rivières ont des zones de débordement naturelles.**
Les zones de débordement des cours d'eau sont nécessaires au fonctionnement naturel des rivières. L'activité humaine qui s'est installée sur ces zones s'expose à des risques d'inondation car elle réduit l'espace de liberté des rivières.
- ❗ **Les Plans de Prévention des Risques inondation* (PPRi) se mettent en place.**
Les PPRi définissent des zones inondables et des zones d'aléa fort*, dans lesquelles il est interdit de construire. Lorsque des habitations existent en zone inondable, des travaux d'endiguement sont étudiés. La protection des zones d'habitat par endiguement est très coûteuse, elle est de plus dommageable pour les milieux naturels. Les digues ne permettent qu'une protection relative car elles peuvent être submergées ou détruites par des événements exceptionnels.

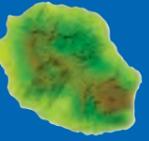
- 💡 **Des actions pour prévenir et agir à la source :**
 - ne pas construire en zone inondable en appliquant les outils réglementaires que sont les Plans de Prévention contre les Risques inondations dont les conclusions sont intégrées aux Plans Locaux d'Urbanisme* (PLU) ;
 - favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour limiter le ruissellement.
- 💡 **Des actions pour améliorer la protection des personnes et des milieux :**
 - rattraper le retard d'équipement en matière d'ouvrages pluviaux (canalisations, fossés, bassins de stockage et de traitement...);
 - limiter les risques et les dégâts dus aux inondations par les moyens suivants :
 - la prévention (une meilleure connaissance des risques permet de mieux réagir face à une situation dangereuse) ;
 - la surveillance et l'organisation des secours avant, pendant et après les événements.

Ce qu'il faut retenir

- L'imperméabilisation des sols des bassins versants* augmente les volumes ruisselés ;
- Il ne faut pas construire dans les zones à risques ;
- Il faut améliorer la collecte et le traitement des eaux pluviales ;
- Les eaux pluviales dégradent les milieux sensibles :
on peut limiter le ruissellement en réduisant l'imperméabilisation.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire

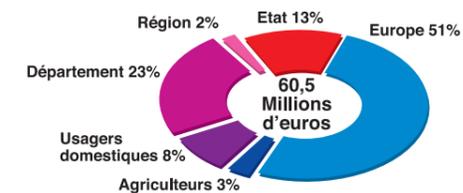
APPLIQUONS MIEUX LES PRINCIPES DE «POLLUEUR-PAYEUR» ET DE TARIFICATION INCITANT AUX ÉCONOMIES D'EAU



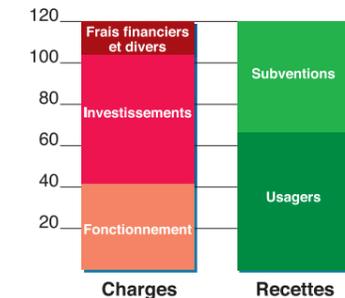
document de consultation du public

L'Europe a récemment institué deux grands principes de gestion de l'eau :
> «Pollueur - Payeur» : tout usager de l'eau (domestique, agricole ou industriel) doit financer le traitement des pollutions qu'il rejette.
> «Une tarification de l'eau incitant aux économies d'eau» : la politique de tarification de l'eau doit inciter tous les usagers à utiliser les ressources en eau sans nuire aux rivières, étangs et lagons.

Financement des investissements sur l'eau sur la période 2000/2003



Principe de financement des services de l'eau



«POLLUEUR-PAYEUR» ET «L'EAU PAYE L'EAU»



La redevance pollution, pas encore appliquée à La Réunion.

En métropole, il existe une redevance pollution, permettant de financer les systèmes d'assainissement et incitant les pollueurs à réduire leurs rejets. Le projet de loi sur l'eau, adopté par le Sénat, prévoit l'application de cette redevance dans les DOM. C'est l'Office de l'Eau qui sera chargé de la prélever et de la redistribuer.



L'équilibre budgétaire des services d'eau et d'assainissement.

La production, la distribution de l'eau potable, la collecte et l'épuration ont un coût. Les collectivités doivent équilibrer les dépenses et les recettes liées à la gestion des eaux, après subventions. Le prix de l'eau payé par l'utilisateur reflète ce service.



Des services d'eau fortement subventionnés.

76 % des charges d'investissement et de fonctionnement des services d'irrigation sont payées par des subventions publiques, contre 33 % dans le cas des services d'eau potable et d'assainissement collectif.



La redevance prélèvement à La Réunion.

Les prélèvements excessifs dégradent les rivières et les nappes souterraines. Le Comité de Bassin et l'Office de l'Eau ont mis en place une redevance prélèvement d'eau afin d'inciter les usagers domestiques, agricoles et industriels à économiser l'eau. De plus, diverses aides financières sont prévues à cette fin.



Le retard d'équipement à La Réunion et les sources de financement.

Les financements des infrastructures liées à l'eau sont de deux types :
- les subventions (Europe, Région, Département, Etat et Office de l'Eau) ;
- les recettes des factures d'eau.

Les investissements programmés pour les prochaines années sont importants (stations de potabilisation et d'épuration, renouvellement des réseaux). Les subventions accordées ne suffiront pas pour tout financer. Il est donc inévitable que les factures d'eau de tous les usagers augmentent.



Des actions possibles pour appliquer efficacement ces deux principes :

- appliquer la redevance pollution à La Réunion (prévu dans le projet de loi sur l'eau) ;
- renforcer le caractère progressif de la tarification de l'eau :
tarifs faibles pour les faibles consommations (droit d'accès à l'eau)
et augmentation du tarif pour les consommations plus élevées ;
- faire comprendre ces principes à tous les usagers ;
- accompagner la mise en place de la redevance pour prélèvement de l'Office de l'Eau.

Ce qu'il faut retenir

Les principes de gestion de l'eau mise en place à l'échelle européenne visent :

- à faire recouvrer les charges des services d'eau et d'assainissement auprès des usagers ;
- à faire payer les usagers proportionnellement aux services reçus et aux dégâts causés à l'environnement ;
- à inciter financièrement l'utilisateur à économiser l'eau, de manière à limiter les prélèvements dans le milieu naturel.

Donnez votre avis en répondant au questionnaire



Agriculture biologique - L'agriculture biologique est un mode de culture basé sur l'observation et le respect des lois de la vie, qui consiste à nourrir non pas directement les plantes avec des engrais solubles, mais les êtres vivants du sol qui élaborent et fournissent aux plantes tous les éléments dont elles ont besoin. Les producteurs sont soumis à des contrôles annuels et leur production est ensuite certifiée. Ils peuvent alors apposer le label AB sur leurs emballages.

Agriculture raisonnée - L'agriculture raisonnée est un mode de culture et d'élevage dont l'objectif premier est de réduire la quantité de substances chimiques utilisées, et de minimiser leur impact sur l'environnement. À l'origine sans garanties officielles ni contrôle, elle s'est dotée en France depuis mai 2002 d'un cadre officiel, cependant, pour l'heure, moins rigoureux que celui de l'agriculture biologique.

Comité de Bassin - C'est une assemblée composée de 35 représentants des communes, du Département, de la Région, des services de l'état et des associations de protection de la nature et des consommateurs. Le Comité de Bassin décide et oriente la politique de l'eau à La Réunion en s'appuyant sur le SDAGE Réunion, document de référence en matière de gestion de l'eau à La Réunion.

Commission Locale de l'Eau - Les commissions locales de l'eau sont l'équivalent du Comité de Bassin à l'échelle des micro-régions Est, Sud, Ouest et Nord. Ces assemblées sont chargées de la mise en place des SAGE, documents de référence en matière de gestion de l'eau à l'échelle des micro-régions. Ces assemblées sont composées de représentants des communes, du Département, de la région, des services de l'Etat et des associations de protection de la nature et des consommateurs.

Contamination bactériologique - Les eaux naturelles superficielles et à un degré moindre, les eaux souterraines, peuvent contenir des micro-organismes (virus, bactéries, parasites). Certains sont inoffensifs, d'autres, pathogènes peuvent être à l'origine de troubles pour la santé des consommateurs. Le contrôle de la contamination bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine est basé sur la recherche de germes hôtes habituels de l'intestin des hommes et des animaux.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) - Adoptée le 23 octobre 2000, la Directive Cadre européenne sur l'Eau a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. C'est un texte majeur qui structure la politique de l'eau dans chaque état membre de l'Union Européenne. L'objectif central de cette directive : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015.

District hydrographique - Sa définition au sens de la DCE : zone administrative terrestre et maritime composée d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et des eaux côtières associées, désignée comme principale unité aux fins de la gestion par bassins hydrographiques. La Réunion est un district hydrographique à part entière, elle est composée de 24 masses d'eau douce superficielles (les rivières), de 3 masses d'eau douce superficielles «plans d'eau», de 13 masses d'eau côtières et de 2 masses d'eau souterraines.

Eau souterraine - Toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol, en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transitent plus ou moins rapidement (jour, mois, année, siècle, millénaire) dans les fissures et les pores des terrains.

Eaux usées - Les eaux usées sont des eaux qui ont été utilisées et ne sont plus propres à la consommation. Ces eaux transportent les déchets domestiques et industriels, elles sont un mélange d'eau et de matières solides dissoutes ou en suspension. Les eaux usées doivent être collectées et acheminées soit vers une station d'épuration, soit vers un dispositif d'assainissement autonome.

Ecosystème - Un écosystème est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent. Les dimensions des écosystèmes peuvent varier considérablement; ils peuvent être très petits, comme une mare ou un arbre mort, ou être gigantesques, comme la Terre. Un écosystème peut aussi se définir en fonction principalement de la végétation, d'une espèce animale ou du relief, par exemple.

Etat des lieux du district hydrographique - La première étape de la démarche DCE consiste à réaliser un état des lieux du district hydrographique de La Réunion. Cet état des lieux vise à apporter les éléments nécessaires à la caractérisation de l'état écologique des masses d'eau et à évaluer leur état probable en 2015. L'état des lieux du district hydrographique Réunion a été réalisé fin 2004. Ce document est consultable sur le site Internet du Comité de Bassin : www.comitedebassin-reunion.org

Périmètres de protection - Rendus obligatoires par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, pour tous les captages (la date limite était fixée au 01 janvier 1997), les périmètres de protection correspondent à un zonage établi autour des captages. Les périmètres sont l'outil réglementaire pour prévenir et diminuer les risques de pollution accidentelle des prises d'eau.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Le PLU est un document d'urbanisme et de planification. Il définit les orientations d'urbanisme de la commune et exprime le projet urbain de la commune. Il assure également la traduction juridique du projet de développement de la commune, réglementant les droits à construire sur le territoire communal. Le PLU délimite des zones, urbaines et naturelles, à l'intérieur desquelles sont définies, en fonction des situations locales, les règles applicables relatives à l'implantation, à la nature et à la destination des sols.

Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) - Les PPRI sont des documents administratifs visant à estimer et à cartographier le risque inondation. Les recommandations des PPRI sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme (PLU).

Rendement - Pendant le transfert du point de captage vers l'utilisateur : Rendement = volumes consommés / volumes produits.

SAGE - Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux définissent les objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau, au niveau local. Les SAGE sont réalisés par les Commissions Locales de l'Eau. Une large place est donnée à la concertation entre les acteurs locaux de la gestion de l'eau. A La Réunion, le SAGE Sud est en cours de validation, le SAGE Ouest en cours d'élaboration.

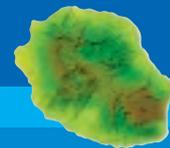
SDAGE - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été institué par la loi sur l'eau de janvier 1992. Elaboré puis adopté par le Comité de Bassin Réunion, il est entré en application en 2001 par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Réunion pour les dix prochaines années. Le Comité de Bassin et le préfet sont tenus de mettre en œuvre un programme de travail pour la révision du SDAGE Réunion. Le SDAGE Réunion révisé sera adopté fin 2009.

Usagers domestiques - Les usagers domestiques regroupent l'ensemble des abonnés au service d'eau et d'assainissement à l'exception des usagers industriels et agricoles.

Vulnérabilité des ressources - Au sens hydrologique, la vulnérabilité d'une ressource mesure un défaut de protection ou de défense naturelle de l'eau contre des menaces de pollution, en fonction des conditions hydrogéologiques locales. La vulnérabilité d'une ressource est donc estimée en fonction des usages de l'eau sur son bassin d'alimentation et de son contexte d'alimentation.

Valeur patrimoniale - C'est la valeur attribuée à des milieux, espèces ou ressources naturelles qui présentent un intérêt tel qu'ils doivent être conservés et transmis aux générations futures.

ADRESSES UTILES À LA CONSULTATION



Préfecture de Saint Denis

DRCTCV - Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
26, avenue de la Victoire - 97405 Saint-Denis Cedex
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél : 0262 40 77 77 - Fax : 0262 41 73 74
Mél : courrier@reunion.pref.gouv.fr
Site Internet : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/intpref/default.htm>

Sous-Préfecture de Saint-Pierre

Bureau de la Réglementation - Rue Archambaud - 97410 Saint-Pierre
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél : 0262 35 71 00 - Fax : 0262 25 97 83
Mél : sous-prefecture-de-stpierre@reunion.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Saint-Paul

5, rue Evariste de Parry 97868 Saint-Paul Cedex
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél : 0262 45 38 45 - Fax : 0262 45 53 41
Mél : sous-prefecture-de-stpaul@reunion.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Saint-Benoît

Bureau de la Réglementation - Rue de François Mitterrand - 97470 Saint-Benoît
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél : 0262 50 77 10 - Fax : 0262 50 34 88
Mél : sous-prefecture-de-stbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

23, rue de Paris - 97400 Saint-Denis
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél : 0262 94 72 50
Site Internet : <http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/>

Office de l'Eau de La Réunion (OLE)

Siège 14 Ter, Allée de la forêt - Boulevard de la Providence - 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 30 84 84
Site Internet : <http://www.office-eau974.fr/>

Comité de Bassin - Diren

23, rue de Paris - 97400 Saint-Denis
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél : 0262 94 72 47
Site Internet : <http://www.comitedebassin-reunion.org/>

Département de La Réunion

Direction de l'Eau - 1A, rue Charles Gounod - 97488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 94 14 00
Site Internet : <http://www.cg974.fr>

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE SUR LES ENJEUX DE L'EAU A LA REUNION



Pour la première fois donnez votre avis au Comité de Bassin de La Réunion

du 22 mars au 22 septembre 2006

SUR LES ENJEUX IMPORTANTS

auxquels il faudra faire face pour améliorer
la qualité des eaux et des milieux aquatiques

A l'origine de cette consultation, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) prévoit la participation du public à l'élaboration de la politique de l'eau. La DCE est un texte majeur qui va structurer la politique des états membres de l'Union Européenne au cours des prochaines années.

Son objectif : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015.

Votre participation à cette consultation

est importante

Les élus des collectivités locales, les représentants des usagers et des services de l'Etat collaborent au sein du Comité de Bassin pour définir les priorités de la politique de l'eau à La Réunion. D'ici la fin de l'année 2008, le Comité de Bassin va réviser le SDAGE Réunion, document de référence en matière de gestion de l'eau pour les années 2009 à 2015.

Le but de cette consultation est de répondre aux questions suivantes :

- quels sont pour vous les enjeux les plus importants ?
- est-ce que selon vous des enjeux ont été oubliés ?
- quel est votre avis sur les propositions du Comité de Bassin ?

Comment

répondre ?

En complétant le questionnaire disponible :

- en ligne sur Internet (www.office-eau974.fr)
- dans les journaux communaux
- dans les lieux de consultation : - à Saint-Denis : Office de l'eau, Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), préfecture
- en sous-préfectures (Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Pierre)

En le renvoyant :

- dans une enveloppe non timbrée, à l'adresse suivante : DIREN - Comité de Bassin - Libre réponse autorisation 30612 - 97401 Saint-Denis Cedex
- par dépôt, dans les urnes des lieux de consultation

Pour vous informer

avant de répondre au questionnaire

L'état des lieux du district hydrographique de la Réunion, disponible sur Internet (www.comitedebassin-reunion.org) et (www.office-eau974.fr)
Le document de consultation du public sur les enjeux de l'eau à l'horizon 2015 à La Réunion, disponible sur les lieux de consultation et sur Internet (www.comitedebassin-reunion.org) et (www.office-eau974.fr)



L'augmentation de la population et le développement économique de La Réunion entraînent des besoins en eau toujours plus importants. Pour préserver les ressources c'est-à-dire la qualité des rivières et des nappes, et pour éviter des pénuries dans l'avenir, plusieurs solutions indiquées ci-dessous seront nécessaires. Deux types de solutions sont proposés, les solutions qui consistent à mieux gérer les ressources déjà captées et les solutions qui consistent à compenser l'augmentation des besoins en recherchant de nouvelles ressources et en créant de nouveaux transferts d'eau.

Quelles sont, pour vous les DEUX actions PRIORITAIRES ? (veuillez cocher DEUX cases) :

- Réutiliser les eaux usées après traitement pour l'arrosage public et l'irrigation
- Réduire les consommations de tous les usagers : population, agriculteurs, industriels
- Mieux entretenir les réseaux d'eau potable et réduire les fuites
- Créer de nouvelles connexions entre réseaux entre les communes
- Créer de nouveaux transferts d'eau entre régions
- Créer des nouveaux systèmes pour produire et stocker l'eau (retenues collinaires, dessalement de l'eau de mer...)

Sachant qu'il y a des risques de pénurie, êtes-vous d'accord pour réduire, dès maintenant, votre consommation d'eau ?

- Oui Non

Si vous avez répondu NON, veuillez indiquer pour quelles raisons :

.....
.....
.....

Comment améliorer

la qualité de l'eau du robinet ?

L'eau du robinet doit pouvoir être bue sans risque. Ce n'est pas encore le cas partout à La Réunion. D'une part, 20% de la population reçoit de l'eau contaminée bactériologiquement, de façon régulière ou ponctuelle. En effet, beaucoup d'abonnés sont alimentés par des eaux de rivière, qui deviennent boueuses lors de fortes pluies. Les systèmes de potabilisation existants sont insuffisants et l'eau n'est pas toujours potable. D'autre part, les nappes peuvent être polluées par des nitrates, (engrais ou eaux usées), des pesticides ou des accidents d'origine industrielle. Pour limiter ces risques de pollution, certaines activités sont interdites dans des zones autour des points de captage, appelées «périmètres de protection». Tous les points de captage n'ont pas encore cette protection.

Parmi les solutions indiquées ci-dessous pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, veuillez indiquer celles qui ont votre confiance :

- Favoriser l'agriculture raisonnée ou biologique pour réduire certaines pollutions à la source
- Mettre en place des périmètres de protection pour tous les points de captage
- Privilégier les ressources en eau souterraine, lorsqu'elles sont de meilleure qualité que celle des rivières
- Construire des usines de traitement bien adaptées au captage des eaux superficielles
- Améliorer rapidement l'assainissement des eaux usées (tout à l'égoût et stations d'épuration ou assainissement non collectif)

Chez vous, à La Réunion, buvez-vous de l'eau du robinet..

- Tout le temps Souvent Jamais

Restaurer

les rivières, les étangs et les lagons

Les rivières, les étangs et les eaux côtières sont des milieux naturels remarquables. Ils constituent également un véritable enjeu économique (tourisme) et un lieu de détente et de loisir pour tous. Ces milieux ont subi de nombreuses dégradations (pollutions, braconnage, prélèvements d'eau, urbanisation) ces vingt dernières années. Les restaurer et les protéger est un enjeu fondamental pour préserver le patrimoine écologique, protéger les côtes contre l'érosion et maintenir la qualité de vie sur l'île.

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord pour que les mesures proposées ci-dessous soient appliquées ?

- Privilégier une agriculture et un jardinage peu consommateurs de produits phytosanitaires
- Réduire les pollutions industrielles
- Repenser l'aménagement du territoire pour maîtriser la pression foncière sur les zones littorales
- Contrôler et limiter l'impact des travaux et de l'agriculture sur l'érosion des terrains pendant les pluies
- Réduire les prélèvements dans les rivières

Oui Non Sans
opinion

Quel prix de l'eau

pour protéger l'environnement ?

Le prix de l'eau, payé par tous les usagers, reflète le service de distribution de l'eau potable et le service d'assainissement des eaux usées. Le prix de l'eau n'intègre pas encore les dépenses liées à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Pensez-vous que l'eau à La Réunion est chère ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer pour quelles raisons :

.....
.....

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec la mesure proposée ci-dessous ?

Pour protéger l'environnement et améliorer le traitement des eaux, le prix de l'eau devra augmenter

- Oui
- Non
- Sans opinion

Si vous avez répondu NON, veuillez indiquer pour quelles raisons :

.....
.....

Quels sont à votre avis

les enjeux prioritaires ?

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, le Comité de Bassin a déterminé les principaux enjeux auxquels la Réunion devra faire face, dans le domaine de l'eau, dans les prochaines années.

Veuillez cocher les TROIS objectifs qui vous semblent PRIORITAIRES :

- De l'eau pour tous les usages en 2015
- Economisons l'eau
- Une eau potable de bonne qualité pour tous
- Maîtrisons mieux les eaux pluviales
- Limitons nitrates et pesticides
- Restaurons rivières, étangs et lagons
- Appliquons mieux les principes de Pollueur - Payeur et de tarification incitant aux économies d'eau
- Traitons nos eaux usées

Enfin, si vous souhaitez que d'autres questions soient prises en compte par le Comité de Bassin, merci de les signaler ci-dessous

.....
.....

Les prochaines étapes

et votre participation

Le Comité de Bassin et le préfet sont tenus de mettre en œuvre un programme de travail pour la révision du SDAGE Réunion selon le calendrier suivant :

Fin 2004 : Etat des lieux du district hydrographique de La Réunion.

Mars à septembre 2006 : Première Consultation du public sur les enjeux importants dans le domaine de l'eau à La Réunion.

Octobre 2006 : Synthèse des réponses au questionnaire.

Fin 2006 : Elaboration du programme de surveillance des milieux aquatiques.

2007 : Elaboration d'un projet de révision du SDAGE Réunion (document de référence pour la gestion de l'eau à La Réunion, adopté en 2001). Tous les élus locaux et les usagers, les organismes professionnels, les associations de consommateurs et de protection de la Nature, tous les citoyens sont appelés à en débattre et à exprimer leurs avis, au sein de groupes de travail et par écrit.

2008 : Deuxième consultation du public sur le projet de SDAGE révisé.

2009 : Sur la base des résultats de ces consultations, le Comité de Bassin Réunion (comme ses homologues de toute la France et de toute l'Union Européenne) adopte le nouveau SDAGE applicable en 2009, pour six ans.

Etes-vous satisfait de la manière dont votre avis est sollicité dans la démarche d'élaboration du futur document de référence pour la gestion de l'eau à La Réunion ?

Satisfait

Pas satisfait

Comment estimez-vous pouvoir participer le plus efficacement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau dans le Bassin Réunion ?

En participant à des réunions organisées par le Comité de Bassin

Au sein d'associations de consommateurs

Au sein d'associations de protection de la Nature

En participant à un forum Internet

En suivant de près ce qu'en disent la presse et les médias

En intervenant auprès d'élus politiques ou professionnels

En modifiant mon comportement d'utilisateur

Par d'autres moyens (à préciser)

Oui Non

Pour mieux exploiter

vos réponses

Merci de bien vouloir donner les indications ci-après :

Homme

Femme

Votre âge

Moins de 25 ans

25-39 ans

40-65 ans

65 ans et plus

Code Postal / / / / / /

Commune

Nombre de personnes composant votre foyer / / /

Votre situation

Agriculteur

Artisan, commerçant, chef d'entreprise

Cadre, profession libérale

Ouvrier, employé, technicien

Etudiant

Autre

Avez-vous consulté les documents à votre disposition sur Internet ou dans les lieux de la consultation ?

Oui

Non

Adresses

utiles

Office de l'Eau de La Réunion (OLE) : - Parc de la providence - 14, Ter Allée de la forêt - 97400 Saint-Denis

Tél : 0262 30 84 84 - Site Internet : <http://www.office-eau974.fr/>

Comité de Bassin - Diren : Horaires : 9h-12h et 13h30-17h - 23, rue de Paris - 97400 Saint Denis

Tél : 0262 94 72 47 - Site Internet : <http://www.comitedebassin-reunion.org/>

Préfecture de Saint-Denis : Horaires : 8h-12h - DRCTCV - Bureaux de l'Environnement et de l'Urbanisme - 26, avenue de la Victoire - 97405 Saint-Denis Cedex - Site Internet : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/>

ANNEXE 3: PLAQUETTES DE DIFFUSION DANS LES JOURNAUX LOCAUX

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU AU CONSEIL GÉNÉRAL

Responsabiliser les consommateurs

Un Réunionnais consomme entre 250 et 280 litres d'eau par jour, quand un Métropolitain n'en utilise que la moitié et un Malgache à peine 20 litres. Les démonstrations et expositions organisées aujourd'hui au conseil général, en partenariat avec toutes les structures compétentes, doivent être l'occasion d'apprendre à vivre l'eau d'une autre manière.

D'où vient l'eau ? Du robinet, certes. De tout un circuit de captage, pompage, traitement, distribution puis assainissement, surtout. Et cela coûte cher.

"Un milliard d'individus n'ont encore pas accès à l'eau potable. Par ailleurs, imaginez-on que 800 Réunionnais puissent mourir chaque année de maladies hydriques faute d'eau potable tout comme trente personnes à Madagascar du choléra tous les jours ?", demandait hier le directeur de l'Office de l'eau, François Bocquée. "Habiter à La Réunion est un privilège", a insisté Hilaire Maillot, élu du conseil régional.

"ÊTRE PLUS RÉACTIF ET CRÉATIF"

Sur ce sujet essentiel, la Région conjugue ses efforts avec le conseil général, compétent en la matière, et les services déconcentrés de l'État. C'est cette action commune qui permet de faire vivre l'Office de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2005, il existe par ailleurs une ligne additionnelle sur chaque facture d'eau, d'environ 30 euros par an, qui va directement à la structure. Car La Réunion est en retard très net sur certains points, comme l'assainissement. Or de l'eau non-traitée

Changement à l'office de l'eau

Le directeur de l'Office de l'eau, François Bocquée, quittera son poste en juillet. Les salariés techniques, en opposition depuis plusieurs mois au sujet des méthodes de management, ont obtenu

gain de cause auprès du conseil général, l'autorité de tutelle. François Bocquée est directeur de la structure depuis quinze ans. Le nom de son remplaçant n'est pas encore connu.



Les retombées des récentes crues sur les niveaux d'eau sous-terrains ne sont pas encore connues.

rejetée dans la nature entraîne inévitablement une pollution des rivières, des nappes phréatiques, mais aussi de la mer. Les besoins listés dans un schéma directeur représentent plusieurs centaines de millions d'euros. "Le département n'est pas dans une situation catastrophique car la politique globale de l'eau est le leitmotiv du conseil général depuis 20 ans mais il ne faut pas baisser la garde", ont affirmé unanimement les élus et les administrateurs.

Les dénivelés, très importants à La Réunion, et la vétusté des infrastructures qui entraînent une perte inacceptable d'eau sur tout le réseau, doivent amener chacun à prendre conscience de l'enjeu. C'est une des missions de cette journée : informer le grand public de la chaîne en amont. "Il faudra soit augmenter énormément le prix de l'eau, soit réussir à faire baisser la consommation pour une même facture", répètent les professionnels.

Mais l'eau n'est pas uniquement un bien économique. Elle est aussi un élément important d'équilibre de la biologie.

Le président de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de La Réunion, Jean-Paul Maugard, a insisté sur l'erreur qui consistait à ne puiser l'eau quasiment que dans les rivières. "Il faut de la rigueur, des investissements planifiés et une politique extrêmement précise, a-t-il dit. Il faut surtout être plus réactif et créatif car quand nous serons un million de Réunionnais, le gâteau sera toujours le même." L'exemple de la centrale hydroélectrique de Sainte-Rose en est un stéréotype. Six m³ d'eau à la seconde partent à la mer alors que ce débit suffirait à alimenter l'ensemble de la population. Le projet a sans doute été mal pensé à l'époque et le corriger aujourd'hui coûterait une somme astronomique.

"ASSUMONS NOS ERREURS"

Humaniser l'eau enfin. Alors que cinq personnes sont mortes à cause, directement ou indirectement, des fortes pluies de février et mars, le directeur de l'Office de l'eau a rappelé que la mémoire humaine était souvent courte. "Sans remonter jusqu'en 1980, lorsque 11 personnes avaient été emmenées par les eaux à Salazie, nous pouvons rappeler que les pluies de 1998 ont été aussi fortes au nord et à l'est que celles que nous venons de connaître." Ce qui a changé, ce n'est pas la pluviométrie mais l'urbanisation qui entraî-

ne des dégâts considérables pour un même niveau d'eau. "Soyons modestes et assumons nos erreurs."

Anne Dalaine

■ "L'Eau et notre culture", avec l'Office de l'eau. Les démonstrations sur l'eau de surface, l'eau souterraine, la qualité et l'hydrobiologie

des eaux, et les bases de données multimédia, se tiendront de 9 h à 16 h sans interruption dans le hall du conseil général, rue de la Source. www.office-eau974.fr



Donnez votre avis sur l'eau à La Réunion

Du 22 mars au 22 septembre 2006

- Sur internet : www.office-eau974.fr
- En préfecture, sous-préfectures, à l'Office de l'eau et à la DIREN.
- Par courrier en renvoyant gratuitement le questionnaire qui accompagnera votre prochaine facture d'eau ou votre journal communal.





Du 22 mars au 22 septembre 2006

Donnez votre avis sur les enjeux importants de l'eau à La Réunion

Votre participation à cette consultation est essentielle

Les élus des collectivités locales, les représentants des usagers et des services de l'Etat collaborent au sein du Comité de Bassin pour définir les priorités de la politique de l'eau à La Réunion.

D'ici la fin de l'année 2008, le Comité de Bassin va réviser le SDAGE Réunion, document de référence en matière de gestion de l'eau pour les années 2009 à 2015.

Le but de cette consultation est de répondre aux questions suivantes :

- quels sont pour vous les enjeux les plus importants ?
- est-ce que selon vous des enjeux ont été oubliés ?
- quel est votre avis sur les propositions du Comité de Bassin ?

Comment répondre ?

En complétant le questionnaire disponible :

- sur Internet : www.office-eau974.fr
- en préfecture, sous-préfectures • à l'Office de l'eau • à la DIREN.

En le renvoyant :

- par courrier, en renvoyant gratuitement le questionnaire qui accompagnera votre prochaine facture d'eau ou votre bulletin municipal.



Donnez votre avis sur l'**eau** à La Réunion

Du 22 mars au 22 septembre 2006

- **Sur internet : www.office-eau974.fr**
- **En préfecture, sous-préfectures,
à l'Office de l'eau et à la DIREN.**
- **Par courrier en renvoyant gratuitement
le questionnaire qui accompagnera
votre prochaine facture d'eau.**



ANNEXE 4 : RAPPEL DES RESULTATS GLOBAUX ET TRAITEMENT DES TRIS CROISES



CONSULTATION SUR L'EAU
A LA REUNION EN 2006

RAPPEL DES RESULTATS GLOBAUX
ET TRAITEMENT EN TRIS CROISES

DOSSIER DESTINE A

MC2 - HIGHTECH
ET SAFEGE

27 MARS 2007

RAPPEL DES RESULTATS GLOBAUX

TRANSMIS LE 19 FEVRIER 2007

SIGNALETIQUES DES REpondANTS

en % Base = 2691 cas

ORIGINE DES REPONSES

Questionnaires Papier	79,7
Office de l'Eau	20,3

SEXE

	Répondants	Théorique
Hommes	49,9	49,1
Femmes	41,9	50,9
Sans réponse	8,2	-

AGE

	Répondants	Théorique	
Moins de 25 ans	5,4	17,1	(18-24 ans)
25 à 39 ans	27,9	37,4	
40 à 65 ans	50,3	34,7	
65 ans et plus	7,5	10,8	
Sans réponse	8,9	-	

CSP

	Répondants	Théorique
Agriculteurs	1,1	1,1
Artis.-Comm., Chefs d'entr.	5,2	2,2
Cadres, Prof. Libérales	27,4	2,3
Ouvriers	18,9	25,2
Etudiants	3,9	2,1
Autres	34,8	67,1
Sans réponse	8,7	-

NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER

	Répondants	Théorique
1 personne	12,7	5,2
2 personnes	29,8	
3 personnes	19,3	
4 personnes	17,7	
5 ou 6 personnes	8,5	
7 ou plus	0,6	
Sans réponse	11,1	-

SIGNALETIQUES DES REpondANTS

en % Base = 2691 cas

COMMUNES D'HABITATION

		Répondants		Théorique	
<u>NORD</u>	St Denis	20,2	27,4	18,6	22,4
	Ste Marie	7,2		3,8	
<u>EST</u>	Plaine des Palmistes	0,4	15,2	0,5	17
	Ste Rose	0,3		0,9	
	St Benoit	3,1		4,5	
	Bras Panon	0,4		1,4	
	St André	7,6		6,1	
	Salazie	0,4		1,0	
	Ste Suzanne	3,0		2,6	
<u>SUD</u>	Les Aviron	3,1	37,9	1,0	35,2
	Étang Salé	4,1		1,7	
	St Louis	0,3		6,2	
	Cilaos	0,2		0,9	
	Entre-Deux	1,2		0,7	
	Le Tampon	16,6		8,5	
	St Pierre	9,9		9,8	
	Petite Ile	2,0		1,4	
	St Joseph	0,5		4,3	
	St Philippe	0,0		0,7	
<u>QUEST</u>	Le Port	1,5	18,1	5,4	25,4
	La Possession	3,5		3,1	
	St Paul	7,0		12,4	
	Trois-Bassins	0,7		0,9	
	St Leu	5,4		3,6	
<u>Sans réponse</u>		1,4			

Q1 - QUELLES SONT POUR VOUS LES DEUX ACTIONS PRIORITAIRES

en % Base = 2691 cas

Réutiliser les eaux usées après traitement pour l'arrosage public ou irrigation	66,3
Mieux entretenir les réseaux d'eau potable et réduire les fuites	56,2
Créer des nouveaux systèmes pour produire et stocker l'eau (retenues colinaires, dessalement de l'eau de mer...)	38,6
Réduire les consommations de tous les usagers: pour l'arrosage public ou irrigation	29,5
Créer de nouveaux transferts d'eau entre régions	5,9
Créer de nouvelles connexions entre réseaux entre les communes	5,2

Q2 - SACHANT QU'IL Y A DES RISQUES DE PÉNURIES. ÊTES VOUS D'ACCORD POUR RÉDUIRE DÈS MAINTENANT VOTRE CONSOMMATION D'EAU ?

en % Base = 2691 cas

OUI	77,1
NON	20,9
Sans réponse	2,0

Q4 - PARMI LES SOLUTIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE, VEUILLEZ INDIQUER CELLES QUI ONT VOTRE CONFIANCE

en % Base = 2691 cas

	OUI	NON	Sans réponse
Améliorer rapidement l'assainissement des eaux usées (tout à l'égoût et stations d'épuration ou assainissement non collectif)	62,6	35,6	1,8
Favoriser l'agriculture raisonnée ou biologique	61,6	36,6	1,8
Mettre en place des périmètres de protection pour tous les points de captage	43,6	54,6	1,8
Privilégier les ressources en eau souterraine, lorsqu'elles sont de meilleure qualité que celle des rivières	33,5	64,7	1,8
Construire des usines de traitement bien adaptées au captage des eaux superficielles	34,6	63,5	1,9

Q5 - CHEZ VOUS, À LA RÉUNION, BUVEZ-VOUS DE L'EAU DU ROBINET

en % Base = 2691 cas

Tout le temps	52
Souvent	25,7
Jamais	18,8
Sans réponse	3,5

**Q6 - ETES-VOUS D'ACCORD OU PAS D'ACCORD
POUR QUE LES MESURES PROPOSÉES CI-DESSOUS SOIENT APPLIQUÉES ?**

en % Base = 2691 cas

	OUI	NON	Sans réponse
Réduire les pollutions industrielles	91,9	0,7	7,4
Privilégier une agriculture et un jardinage peu consommateurs de produits phytosanitaires	81,2	3,7	15,1
Contrôler et limiter l'impact des travaux et de l'agriculture sur l'érosion des terrains pendant les pluies	77,7	2,6	19,7
Repenser l'aménagement du territoire pour maîtriser la pression foncière sur les zones littorales	63,8	5,5	30,7
Réduire les prélèvements dans les rivières	49,9	15,1	35,0

**Q7 - ETES-VOUS D'ACCORD OU PAS D'ACCORD AVEC LA MESURE PROPOSÉE CI-DESSOUS ?
POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES EAUX.
LE PRIX DE L'EAU DEVRA AUGMENTER ?**

en % Base = 2691 cas

OUI	31,5
NON	53,0
Sans réponse	15,4

Q9 - PENSEZ-VOUS QUE L'EAU À LA RÉUNION SOIT CHÈRE

en % Base = 2691 cas

OUI	41,6
NON	38,9
Sans réponse	19,4

Q11 - VEUILLEZ COCHER LES TROIS OBJECTIFS QUI VOUS SEMBLENT PRIORITAIRES

en % Base = 2691 cas

Une eau potable de bonne qualité pour tous	51,2
Traitons nos eaux usées	43,6
Maîtrisons mieux les eaux pluviales	38,1
Appliquons mieux les principes de Pollueur-Payeur et de tarification incitant aux économies d'eau	37,3
Limitons nitrates et pesticides	36,8
Economisons l'eau	35,6
Restaurons rivières, étangs et lagons	22,7
De l'eau pour tous les usages en 2015	22,1

Q12 - SI VOUS SOUHAITEZ QUE D'AUTRES QUESTIONS SOIENT PRISES EN COMPTE PAR LE COMITÉ DE BASSIN, MERCI DE LES SIGNALER CI-DESSOUS

en % Base = 245 cas

UTILISATION DES EAUX PLUVIALES, dont retenues, récupération, incitations fiscales, réserves individuelles	14,8%
FAIRE CESSER L'HEMMORAGIE, dont entretien réseaux, fuites, captages, arrosage automatique, protection des bassins, tarifs égalitaires, irrigation en pleine chaleur	11,4%
EDUQUER LES REUNIONNAIS A MOINS CONSOMMER ET A RESPECTER LA NATURE dont campagnes d'informations (utilisation des produits biodégradables, détritrus, décharges sauvages, cultures bio, etc.)	10,6%
MOINS DE GASPILLAGE D'EAU, dont contrôles, EDUCATION dont enfants à l'école, innovation, communication, restrictions	9,1%
GESTION DE L'ILE DE FACON DURABLE, dont rivières, barrages, protection des bassins, réserves, retenues, urbanisation, agriculture, récupération	7,6%
INSUFFISANCE DES GESTIONNAIRES ACTUELS DE L'EAU (dont intérêt collectif à confier au service public, pas de privatisation, coupures d'eau)	7,6%
FACTURER DAVANTAGE LES GROS CONSOMMATEURS, dont	5,7%
NE PAS POLLUER dont nitrates, pesticides, ET PENALISER LES POLLUEURS (dont surveillance)	5,7%
TRAITEMENT DES EAUX USEES (stations, usines, etc.)	5,7%
CRITIQUE DU QUESTIONNAIRE, dont questions posées sur "priorité" alors que toutes les actions sont à engager	4,9%
QUALITE DE L'EAU : JUGEMENTS ET PROPOSITION POUR 2 QUALITES (potable et non potable, ex : wc)	4,5%
CRITIQUE DE BENEFICES DES COMPAGNIES DISTRIBUANT L'EAU (fourberie des grands capitalistes, trop de taxes)	2,3%
DESSALEMENT DE L'EAU DE MER	1,5%
BASCULEMENT DES EAUX	1,5%
SENSIBILISER LES HOMMES POLITIQUES, dont mieux financer dans ce domaine	1,1%
CRITIQUE DES DECIDEURS DE LA CONSULTATION	0,8%
AUTRES, dont urgence	5,3%
Total / réponses	100,0%

**Q13 - ETES-VOUS SATISFAIT DE LA MANIERE DONT VOTRE AVIS EST SOLLICITE
DANS LA DEMARCHE D'ELABORATION DU FUTUR DOCUMENT DE REFERENCE
POUR LA GESTION DE L'EAU A LA REUNION ?**

en % Base = 2691 cas

SATISFAIT	76,2
PAS SATISFAIT	10,0
Sans réponse	13,8

**Q14 - COMMENT ESTIMEZ-VOUS POUVOIR PARTICIPER LE PLUS EFFICACEMENT À
LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN RÉUNION ?**

en % Base = 2691 cas

	OUI	NON	Sans réponse
En modifiant mon comportement d'utilisateur	68,4	9,7	22,0
En suivant de près ce qu'en disent la presse et les médias	55,7	14,6	29,7
Au sein d'associations de protection de la Nature	48,7	18,3	33,0
Au sein d'associations de consommateurs	37,1	24,9	38,1
En intervenant auprès d'élus politiques ou professionnels	36,5	25,8	37,7
En participant à des réunions organisées par le Comité de Bassin	32,1	29,4	38,5
En participant à un forum Internet	25,9	30,6	43,6
Par d'autres moyens (à préciser)	9,2	27,8	63,0

**Q21- AVEZ-VOUS CONSULTE LES DOCUMENTS A VOTRE DISPOSITION
SUR INTERNET OU DANS LES LIEUX DE LA CONSULTATION ?**

en % Base = 2691 cas

OUI	25,2
NON	65,2
Sans réponse	9,6

Q22 - COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU QUESTIONNAIRE ?

(question non posée dans le questionnaire sur papier)

en % Base = 2691 cas

Journaux	4,4
Radio	0,4
Télévision	1,9
Internet	3,1
Bouche à oreil	1,8
Sans réponse	88,4

RESULTATS EN TRIS CROISES

- **RETOURS SELON MODES DE DISTRIBUTION**
- **OBJECTIFS PRIORITAIRES PAR COMMUNES**
- **QUESTIONS 2, 5, ET 9 PAR COMMUNES**
- **QUESTIONS 2, 5, ET 9 PAR CSP**
- **PRIX DE L'EAU ET SATISFACTION D'AVOIR PARTICIPE**

ANALYSE DU TAUX DE RETOUR SELON LE MODE DE DISTRIBUTION DES QUESTIONNAIRES

REPARTITION DES REPONSES (mentionnant la commune*) EN % HORIZONTALS	AVEC JOURNAL MUNICIPAL	PAR LA POSTE AVEC "PUB"	AVEC FACTURE D'EAU	POUR ST-JOSEPH (non précisé)	ENSEMBLE REUNION
POUR L'ENSEMBLE DES REPONSES (OFFICE DE L'EAU + PAPIER)	18,7	26,9	53,9	0,5	100 Base = 2429
POUR LES SEULES REPONSES TRANSMISES SUR "PAPIER"	18,7	25,1	56,1	0,1	100 Base = 2096
REPARTITION DE LA POPULATION	29,8	30,8	35,1	4,3	100 Base = 785000 (tous âges)
INDICES DU TAUX DE REPONSE POUR LES QUESTIONNAIRES "PAPIER"	0,63	0,82	1,60	0,02	1,00

BASES = 2691 CAS dont 2145 sur questionnaires "PAPIER"

* Soit 98,6% de l'ensemble des répondants, et 97,7% pour les répondants sur "PAPIER"

Le mode de distribution ne figure pas dans le fichier traité. La SAFEGE a transmis ultérieurement la correspondance existant entre le mode de distribution et chaque commune.

En moyenne l'envoi du questionnaire en accompagnement de la facture d'eau correspond à un taux de retour deux fois plus élevé que dans le cas des autres modes de distribution.

A noter qu'il n'existe aucun retour émanant de Saint-Philippe, aucun retour par questionnaire papier émanant de Saint-Louis, et une situation quasi identique pour Saint-Joseph.

QUESTION 11 CROISEE PAR COMMUNES

% HORIZONTALAUX (MULTI REPONSES ≅ 3)	EAU POTABLE POUR TOUS	TRAITONS EAUX USEES	MAITRISONS EAUX PLUV.	POLLUEUR = PAYEUR	LIMITONS NITRAT.PESTIC.	ECONOMISONS EAU	RESTAURONS RIV. ETANG, LAG.	TOUS USAGES EN 2015	BASES REPOUNDANTS
ENSEMBLE	51,2	43,6	38,1	37,3	36,8	35,6	22,7	22,1	2429
SAINT-DENIS	51,5	50,7	38,3	38,3	43,0	40,9	23,8	20,2	492
SAINTE-MARIE	57,4	44,9	40,9	38,1	36,9	38,6	25,0	29,5	176
SAINT-ANDRE	65,9	42,7	37,8	36,2	37,8	35,7	25,9	22,7	185
SAINT-BENOIT	64,1	50,0	38,5	33,3	28,2	48,7	16,7	24,4	78
SAINTE-SUZANNE	71,2	42,5	52,1	31,5	28,8	27,4	30,1	28,8	73
BRAS PANON	(70,0)	(30,0)	(30,0)	(40,0)	(40,0)	(50,0)	(20,0)	(20,0)	10
SALAZIE	(70,0)	(50,0)	(50,0)	(30,0)	(50,0)	(60,0)	(30,0)	(40,0)	10
SAINTE-ROSE	(33,3)	(33,3)	(77,8)	(44,4)	(33,3)	(44,4)	(11,1)	(22,2)	9
PLAINE PALMISTES	(63,6)	(36,4)	(72,7)	(27,3)	(45,5)	(27,3)	(27,3)	(45,5)	11
SAINT-PIERRE	51,6	53,3	35,2	38,1	39,8	38,1	25,8	23,4	244
LE TAMPON	56,6	38,9	46,7	36,6	36,6	38,6	18,6	25,5	404
SAINT-LOUIS	(44,4)	(44,4)	(44,4)	(55,6)	(44,4)	(55,6)	(33,3)	(22,2)	9
SAINT-JOSEPH	(61,5)	(23,1)	(30,8)	(30,8)	(15,4)	(53,8)	(23,1)	(61,5)	13
PETITE ILE	55,1	44,9	44,9	42,9	38,8	40,8	16,3	20,4	49
CILAOS	(66,7)	(50,0)	(50,0)	(33,3)	(66,7)	(50,0)	(16,7)	(16,7)	6
ENTRE-DEUX	51,6	35,5	54,8	41,9	35,5	29,0	25,8	25,8	31
SAINT-PHILIPPE	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT-PAUL	47,5	53,7	41,2	46,3	40,1	33,9	30,5	16,4	177
LE PORT	51,4	43,2	32,4	35,1	40,5	48,6	21,6	27,0	37
SAINT-LEU	53,8	50,8	39,4	43,2	43,2	37,1	23,5	29,5	132
LA POSSESSION	46,5	46,5	43,0	41,9	40,7	31,4	27,9	23,3	86
ETANG SALE	54,5	40,6	34,7	38,6	50,5	35,6	33,7	16,8	101
LES AVIRONS	48,7	47,4	39,5	47,4	42,1	34,2	27,6	25,0	76
TROIS BASSINS	(21,1)	(63,2)	(57,9)	(63,2)	(31,6)	(26,3)	(10,5)	(26,3)	19

Q.9, Q.2, ET Q.5 CROISEES PAR COMMUNES

% HORIZONTALAUX	Q.9 OUI, EAU CHERE	Q.2 OUI, REDUIRE CONSO	Q.5 EAU ROBINET :	TOUJOURS	SOUVENT	JAMAIS	BASES REPONDANTS
ENSEMBLE	41,6	77,1		52,0	25,7	18,8	2429
SAINT-DENIS	38,5	80,2		54,2	25,9	19,2	492
SAINTE-MARIE	47,7	79,5		53,4	25,0	19,9	176
SAINT-ANDRE	47,6	81,6		37,3	34,1	26,5	185
SAINT-BENOIT	44,9	83,3		43,6	28,2	28,2	78
SAINTE-SUZANNE	(49,3)	(82,2)		(42,5)	(20,5)	(37,0)	73
BRAS PANON	(50,0)	(60,0)		(20,0)	(60,0)	(20,0)	10
SALAZIE	(70,0)	(70,0)		(64,2)	(24,5)	(7,5)	10
SAINTE-ROSE	(33,3)	(77,8)		(77,8)	(22,2)	(0)	9
PLAINE PALMISTES	(63,6)	(90,9)		(55,5)	(28,2)	(14,1)	11
SAINT-PIERRE	42,6	76,6		58,2	25,0	13,9	244
LE TAMPON	41,8	75,0		55,7	28,2	16,3	404
SAINT-LOUIS	(55,5)	(69,2)		(77,8)	(22,2)	(0)	9
SAINT-JOSEPH	76,9	76,9		(100,0)	(0)	(0)	13
PETITE ILE	46,9	89,8		65,3	26,5	4,1	49
CILAOS	(16,7)	(66,7)		(66,7)	(16,7)	(16,7)	6
ENTRE-DEUX	51,6	77,4		54,8	32,3	12,9	31
SAINT-PHILIPPE	/	/		/	/	/	/
SAINT-PAUL	42,9	76,8		54,2	32,8	12,4	177
LE PORT	64,9	81,1		75,7	13,5	10,8	37
SAINT-LEU	55,3	46,2		43,2	25,0	26,5	132
LA POSSESSION	32,6	77,9		65,1	19,8	12,8	86
ETANG SALE	26,7	80,2		43,6	23,8	30,7	101
LES AVIRONS	39,5	76,3		48,7	22,4	25,0	76
TROIS BASSINS	63,2	84,2		68,4	21,1	10,5	19

Q.9, Q.2, ET Q.5 CROISEES PAR CSP

% HORIZONTALAUX	Q.9 OUI, EAU CHERE	Q.2 OUI, REDUIRE CONSO	Q.5 EAU ROBINET :	TOUJOURS	SOUVENT	JAMAIS	BASES REONDANTS
ENSEMBLE	41,6	77,1		52,0	25,7	18,8	2637
AGRICULTEURS	(44,8)	(44,8)		(65,5)	(24,1)	(10,3)	29
ARTISANS. COMMER CHEFS D'ENTREP.	41,8	78,0		44,0	28,4	24,8	141
CADRE PROFES. LIBERALES	37,7	79,1		45,2	32,2	20,8	737
OUVR-EMPLOYES TECHNICIENS	46,6	78,0		59,9	22,8	16,1	509
ETUDIANT	39,0	82,9		70,5	23,8	4,8	105
AUTRES	47,0	77,6		53,7	24,5	20,0	937

Q.7 CROISEE PAR Q.9

% EN VERTICAUX	L'EAU EST CHERE	N'EST PAS CHERE	SANS OPINION	ENSEMBLE
ACCORD POUR AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU	12,7	53,2	28,5	31,5
PAS D'ACCORD	78,2	36,4	32,5	53,0
SANS OPINION	9,1	10,4	39,0	15,5
ENSEMBLE	100	100	100	100
BASES	1120	1048	523	2691

Q.13 CROISEE PAR Q.9

% EN VERTICAUX	L'EAU EST CHERE	N'EST PAS CHERE	SANS OPINION	ENSEMBLE
SATISFAIT PAR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION	74,0	82,7	67,9	76,2
NON SATISFAIT	15,4	6,1	6,3	10,0
SANS OPINION	10,6	11,2	25,8	13,8
ENSEMBLE	100	100	100	100
BASES	1120	1048	523	2691

Q.13 CROISEE PAR Q.7

% EN VERTICAUX	D'ACCORD PR AUGM.PRIX	PAS D'ACCORD	SANS OPINION	ENSEMBLE
SATISFAIT PAR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION	81,0	76,2	66,3	76,2
NON SATISFAIT	6,1	13,2	7,0	10,0
SANS OPINION	12,9	10,6	26,7	13,8
ENSEMBLE	100	100	100	100
BASES	849	1427	415	2691